

**S**ynthèse

**H**istorique

**A**rchéologique

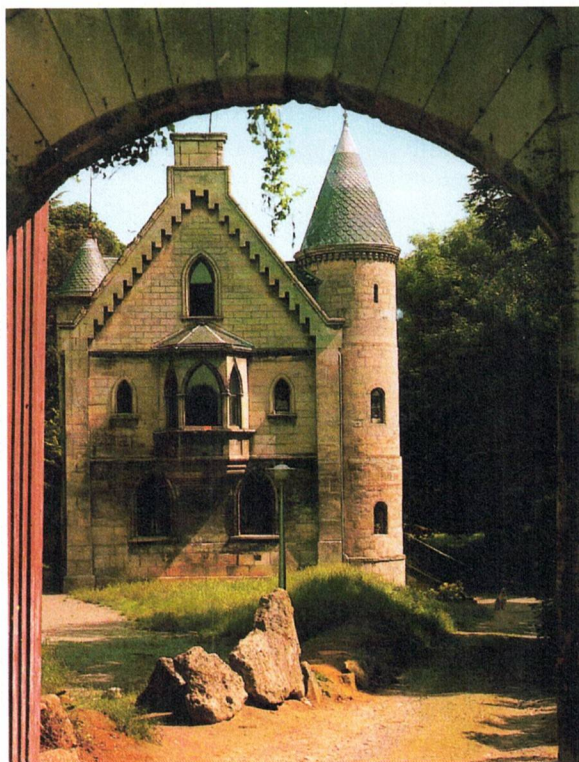
**& M**onumentale

**n°25**

# **LE PETIT CHÂTEAU DE MONTATAIRE**

(Oise, Hauts-de-France)

**BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, ÉTUDE DOCUMENTAIRE CIBLÉE  
& ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI**



Nicolas BILOT

**Aquilon**

Décembre 2024



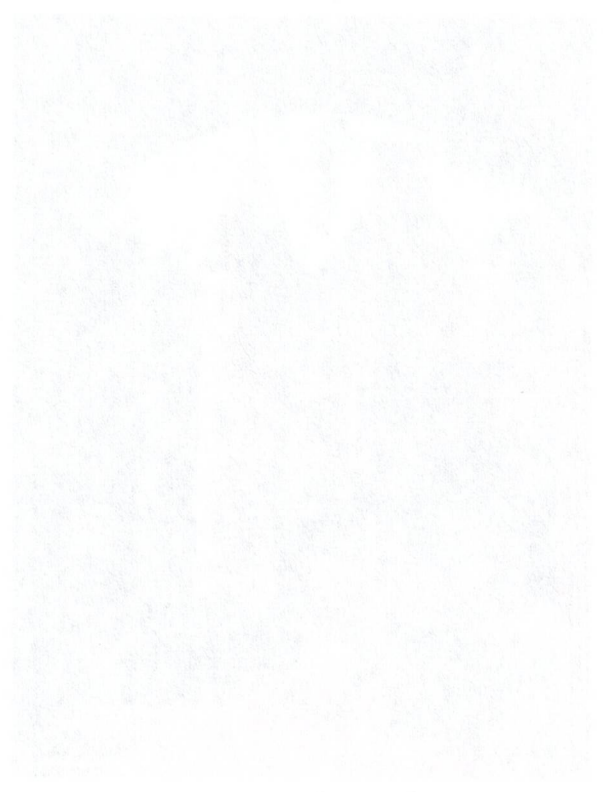
1925

Le Petit Château de Montataire  
à Montataire

# LE PETIT CHÂTEAU DE MONTATAIRE

(Château de Khardys)

Le Petit Château de Montataire, dit « Château Khardys », est un château de style néo-gothique construit en 1850 par le comte de Khardys.



Synthèse

Historique

n°25

Archéologique  
& Monumentale

# LE PETIT CHÂTEAU DE MONTATAIRE

(Oise, Hauts-de-France)

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, ÉTUDE DOCUMENTAIRE CIBLÉE  
& ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI

## Auteur

**Nicolas BILOT**, archéologue

avec la collaboration de **Morgan HINARD**, historien

**Marie RAIMOND**, archéologue

## Édition et conception graphique

**Marie RAIMOND**

Sauf mention contraire, toute la production documentaire  
est propriété d'Aquilon.

**Aquilon**

Décembre 2024

## Conditions de consultation et d'utilisation

L'utilisation des données du rapport est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage, sauf autorisation écrite d'Aquilon.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal<sup>1</sup>.

En cas de courte citation, celle-ci doit mentionner ce rapport de façon claire et lisible :

BILOT Nicolas, *Le petit château de Montataire (Oise, Hauts-de-France) : bilan historiographique, étude documentaire ciblée & analyse archéologique du bâti. Synthèse historique, archéologique et monumentale, n°25*, rapport d'étude préalable pour l'association Mons ad Theram, Aquilon, décembre 2024, 64 p.

<sup>1</sup> Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

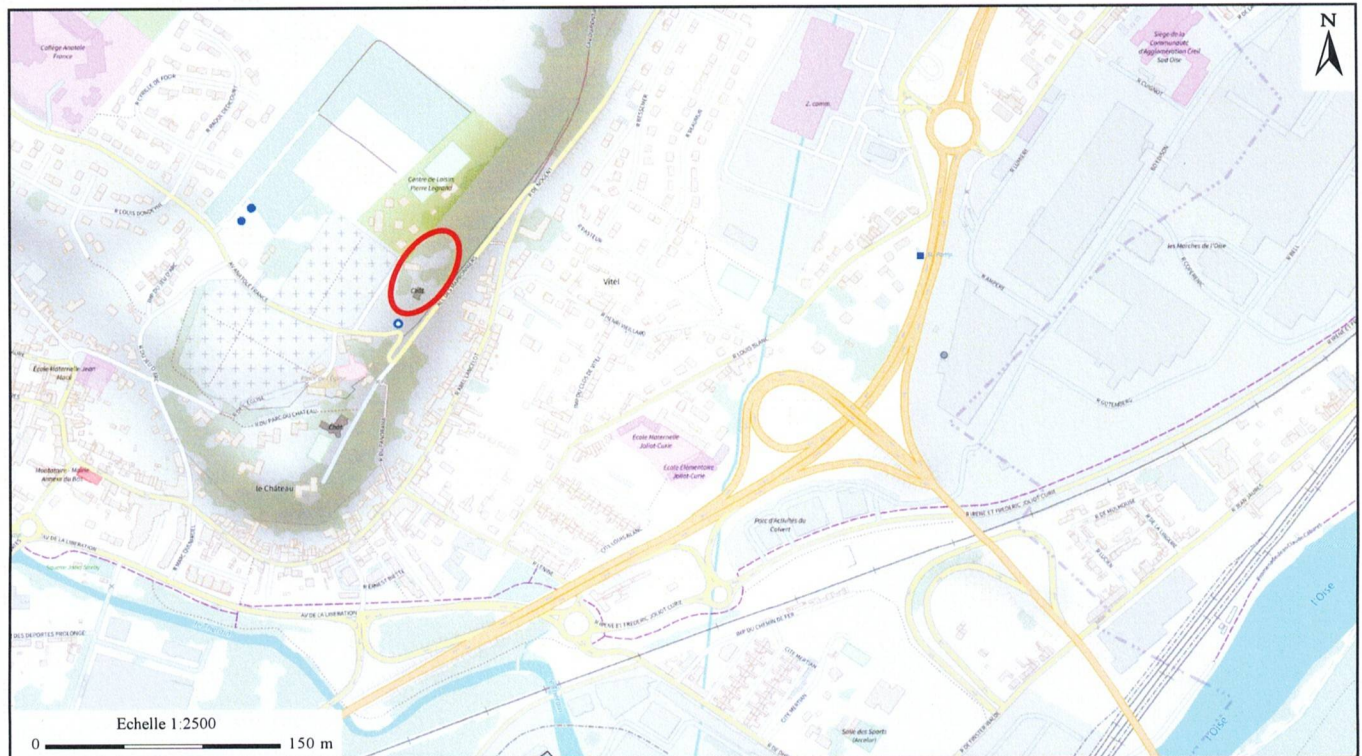
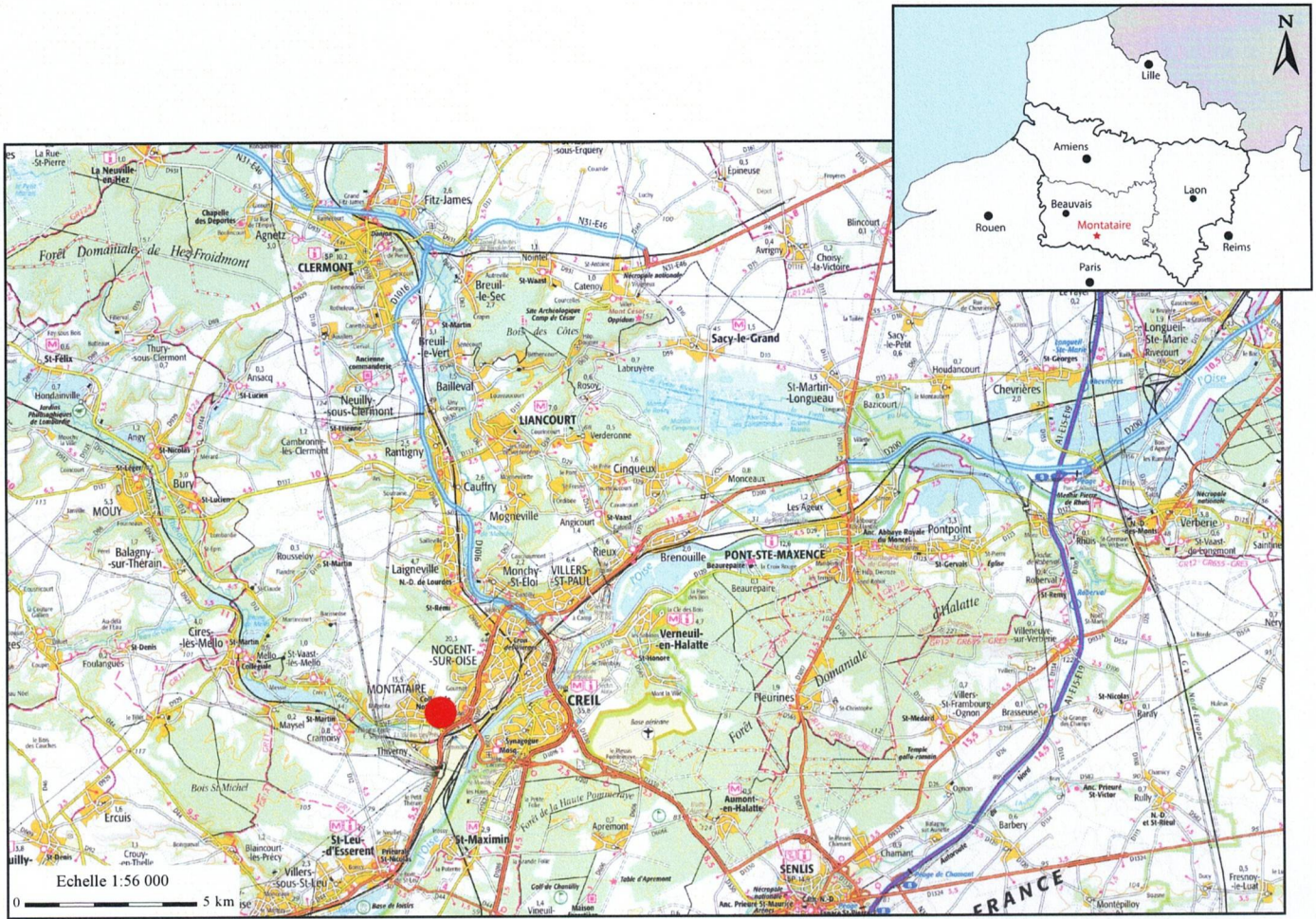
### *Pour contacter l'auteur*

Nicolas Bilot [nb@aquilon-patrimoine.com](mailto:nb@aquilon-patrimoine.com)

## Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>1. Chronologie commentée et réflexions sur le site du « petit château »</b> .....	7
<b>2. Analyse archéologique</b> .....	16
<b>Synthèse</b> .....	29
<b>Bibliographie</b> .....	31
<b>Annexes</b> .....	35





DAO : M. RAIMOND / AQUILON

Localisation du petit château de Montataire (cartes IGN © Géoportail)



## Avant-propos

La présente étude archéologique et documentaire porte sur l'espace voisin du château et de l'église, à l'est, surnommé communément « le petit château ». Elle a été commandée par l'association Mons ad Theram et motivée par l'envie de mieux connaître et comprendre ledit lieu. Cette synthèse a pour but d'avancer au mieux dans l'analyse du site, dans les limites des moyens offerts (5 jours-hommes ; en réalité 8 car nous avons offert trois jours pour la recherche documentaire).

Pour mener à bien cette mission, nous avons consulté en premier lieu les travaux scientifiques et techniques mis à disposition par le commanditaire et la commune de Montataire, son partenaire. Nous nous sommes procurés quelques travaux complémentaires mais tout n'a évidemment pas été compulsé. Nous avons effectué un bilan des connaissances en histoire et histoire de l'art. C'est un préalable indispensable à toute démarche d'analyse monumentale. Nous n'avons pas pu bénéficier de bilan d'archéologie sédimentaire, même si nous avons profité de notre intervention archéologique, il y a quelques années, au chevet de l'église c'est-à-dire à proximité immédiate, dans le cadre d'une mission relevant de l'archéologie préventive<sup>1</sup>.

La présente mission ne prévoyait initialement pas de recherche fondamentale complémentaire mais, devant la pauvreté du dossier historiographique, nous avons demandé à notre collègue Morgan Hinard de procéder à un survol du potentiel de recherche fondamentale (comprendre : la recherche en archives à partir de sources inédites) et de visiter quelques cotes si elles s'avéraient prometteuses. Il en est résulté quelques éléments importants, pour l'identification du site et pour sa datation. Il en est également ressorti le constat d'une perte récente, probablement irrémédiable, de certains documents d'archives dont le plan de 1829, qui confirme une fois encore que le patrimoine, sous toutes ses formes, n'est pas éternel ou immuable.

Il résulte en tout cas de ces deux premières démarches une chronique corrigée du site, utile pour ancrer la réflexion mais qui n'est cependant qu'un préalable à ce qu'un site comme le petit château et surtout à ce qu'une commune comme Montataire mériteraient.

Nous avons également procédé à une phase de terrain en vue de l'analyse ciblée d'archéologie du bâti. L'absence de levé photogrammétrique ou scanométrique n'a pas réellement lésé le dossier car le site est relativement dégagé et lisible. Il implique en revanche que l'essentiel de nos commentaires seront des schémas ou seront réalisés à partir des levés généraux transmis par l'association, la municipalité ou parfois découverts durant la mission. Comme ces levés sont déjà en eux-mêmes un premier état interprétatif, ils présentent quelques erreurs ou quelques tris informatifs volontaires. Nous avons, le cas échéant, procédé à des levés manuels complémentaires de sous-ensembles. Quelques secteurs, encombrés, couverts ou inaccessibles (particulièrement le long du front de carrière) ont limité les observations.

Après la phase d'analyse in-situ, le temps a été réparti entre l'appropriation de la donnée documentaire, la consultation d'édifices comparables, la rédaction et la production du corpus iconographique et documentaire. La mission ne permettait pas la mise en place d'une étude exhaustive des élévations, avec enregistrement en unités stratigraphiques et phasage détaillé par le biais de diagramme dit « de Harris ». Nous verrons qu'il ne faut pas avoir de regret car ce n'était sûrement pas utile pour ce site. Nous avons pris le parti d'un enregistrement sommaire, à savoir un enregistrement par entités architecturales

---

1. BILOT 2019.

(E.A.) remarquables (méthode non systématique). Le lecteur doit comprendre par là que les structures enregistrées sont donc fonctionnellement indépendantes entre elles (bien que toutes constitutives du site) et ne sont pas enregistrées suivant leur datation ou leur chronique propre. Il en ressort un catalogue avec de nombreuses données d'ordre matériel et interprétatif. S'appuyant sur ce corpus, nous avons pris le parti de travailler et rédiger la partie archéologique par sous-ensembles structurants, suivant une logique technique et chronologique, en essayant d'apporter des éléments aux thèmes soulevés par nos prédécesseurs, identifiés par nous-mêmes ou mentionnés au cours d'échanges avec les membres de l'association ou des choix délibérés. Chacun des sujets fera l'objet d'un paragraphe argumenté que la documentation graphique ne résume pas seule. Quoi qu'il en soit, conformément à une approche relevant de l'archéologie du bâti, nous essaierons de renseigner les sujets d'approvisionnement des matériaux, de leur mise en forme, de leur mise en œuvre ainsi que les sujets circonvoisins de planimétrie, volumétrie, fonctionnement, phasage et datations des différents édifices et espaces constitutifs du site. Quand nous le pourrons, nous apporterons aussi quelques nouveaux éléments à la problématique de conception générale et de programme architectural.

Cette étude est complétée de sept annexes. La première est la reproduction de la notice scientifique rédigée dans le cadre de l'opération archéologique au chevet de l'église, pour la découverte d'un sarcophage, par le S.D.A.O. Les trois annexes suivantes sont d'ordre historique et proposent une transcription d'un acte ancien, une notice inédite de généalogie immobilière puis un inventaire archivistique. Dans ce dernier, notre collègue Morgan Hinard recense les principaux fonds d'archives et leur intérêt pour le sujet et surtout dans l'optique de travaux complémentaires à l'avenir. Dans les annexes V et VI sont reproduits plusieurs documents iconographiques (cartes, plans, clichés photographiques et documents édités anciens). Enfin la dernière propose l'iconographie relative à l'analyse archéologique du bâti. Le lecteur trouvera aussi une bibliographie.

## 1. Chronologie commentée et réflexions sur le site du « petit château »

Les informations indiquées ici sont issues des travaux référencés en bibliographie. Le plus souvent, seule la plus pertinente ou la plus ancienne référence historiographique est indiquée. S'il existe une source, elle est systématiquement privilégiée (ou rappelée si nous la tenons d'un auteur sans l'avoir nous-même consulté). Les remarques sans références sont de notre fait et utiles pour le présent dossier, peut-être pas au-delà. La priorité est donnée aux périodes antérieures à 1880, c'est-à-dire avant la première monographie d'historien. Il ne s'agit pas de l'histoire du lieu mais d'éléments importants pour comprendre l'évolution du site. Pour l'histoire du lieu, voir les publications référencées mais il faut dire qu'en l'état, elle reste à faire, dans le cadre d'un travail plus large concernant le château et ses abords et, surtout, à l'aide de nouvelles sources le permettant car la documentation actuelle est insuffisante. Enfin, la présente chronique laisse une place aux sites majeurs voisins (église et château surtout), pour deux raisons. D'abord faute d'information d'archéologie sédimentaire et d'étude historique, d'histoire de l'art ou d'archéologie du bâti sur le secteur concerné et ses abords immédiats. Surtout parce qu'il est sûr que notre site a entretenu, avec lesdits sites voisins, des relations d'interdépendances étroites et, qu'ainsi, leurs histoires, mises en parallèles, peuvent être éloquents et permettent de pressentir des tendances générales.

**Avant le X<sup>e</sup> s.** : l'histoire de Montataire reste à écrire. Les assertions de nombreux littérateurs locaux sont largement discutables. Elles sont rapportées par le baron de Condé qui, s'il a le mérite d'essayer de les remettre en contexte, n'en est pas moins un continuateur créatif. Une occupation sédimentaire préhistorique, la question de l'*oppidum* gaulois ou celle du passage de Jules César, les considérations autour des localités de *Litanobriga* et *Bratuspantium*, la question des résidences mérovingiennes ou carolingiennes et beaucoup d'autres choses encore doivent au minimum être profondément questionnées. Elles n'intéressent de toute façon pas notre sujet.

**Dernier tiers V<sup>e</sup> s. - première moitié VII<sup>e</sup> s.** : fonctionnement de la nécropole mérovingienne en haut de coteau, en rupture de pente et vers le nord. Les découvertes sont rapportées depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> s. (le site devait déjà être connu avant ça puisque beaucoup des sarcophages sont pillés de longue date) et l'étude scientifique la plus sérieuse date de l'opération de 1980-1983 (BLONDIAUX *et alii* 1999). L'étude ostéologique avait démontré que la population enfouie dans la nécropole était, pour une partie au moins, une population partagée entre peut-être des cavaliers ou très certainement des travailleurs manuels, peut-être même les carriers et tailleurs de sarcophages eux-mêmes. C'est intéressant car ça indique que le coteau de Montataire est très probablement déjà exploité pour ses calcaires lutétiens au début du Moyen Âge. La dernière découverte de sarcophage rapportée date de 2018 (BILOT 2019).

**XI<sup>e</sup> s.** : l'abbaye de Jumièges possède une dépendance à Montataire, sous forme d'un prieuré titré Saint-Léonard (CONDÉ 1883, p. 107). C'est intéressant car, malgré sa localisation en fond de vallée pour M. de Condé, il faut réfléchir à sa situation topographique, notamment celle de sa ferme<sup>2</sup>.

2. Nous avons nous-mêmes évoqué oralement que le prieuré puisse se situer à l'emplacement du nouveau cimetière, du fait de certaines mentions et d'une lecture cartographique abusive : c'est une erreur.

**c. 1090-1100** : Hugues de Clermont construit le premier château de Montataire (CONDÉ 1883). En l'état, il est difficile d'associer la moindre élévation à cette période sur le site du château (mais nous n'avons pas tout visité, notamment dans les parties basses intérieures du logis).

**c. 1100** : légende autour des liens entre Pierre L'Ermite (ou l'Hermitte, Lhermite, d'Achères, d'Amiens, etc.) et Montataire, sous prétexte d'en être originaire ou d'un mariage avec Béatrice de Roussy, fille d'Hugues de Clermont (ce qui est sûrement faux puisque celle-ci, qui s'appelait plus probablement Emma, est mariée à Mathieu I<sup>er</sup> de Beaumont<sup>3</sup>). Sans entrer dans le détail, il y a de bonnes raisons d'abandonner cette piste et plus encore de cesser d'imaginer que l'une des carrières du site (ou de n'importe où ailleurs dans Montataire de toute façon) ait été la « grotte » ou la « maison troglodyte » de Pierre. Le baron de Condé en doutait déjà (CONDÉ 1883, p. 125-129), ce qui n'empêche pas que c'est encore dit durant le XX<sup>e</sup> siècle et toujours aujourd'hui.

**c. 1110-1140** : datation proposée par beaucoup pour les plus anciennes parties du château depuis le baron de Condé (CONDÉ 1883, p. 150-158). Des chapiteaux anciens, conservés sur le site, paraissent avoir justifié cette proposition mais il faut rester prudent car rien n'assure qu'ils soient au lieu de leur position primitive.

**Première moitié du XII<sup>e</sup> s.** : datation des plus anciennes parties de la nef de l'église actuelle (LEFÈVRE-PONTALIS 1906). Notez que certains proposent une datation plus basse pour la nef, dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> s. (POSCHALDEL 2024) mais ça nous semble contraire à ce que montre la corniche dissimulée dans les combles des bas-côtés.

**c. 1150** : reprise de certaines parties du château (SEYDOUX 2009) ; l'état actuel des maçonneries de parement les plus anciennes ne s'y oppose pas mais ne l'assure pas.

**c. 1220-1230** : reprise de la nef en sous-œuvre et construction des bas-côtés (VERMAND 1997). Le chantier est interrompu avant son terme (voûte inachevée notamment). Notez que, selon nous, il pouvait déjà exister des bas-côtés avant cela.

**c. 1250-1260** : construction d'un nouveau chœur (VERMAND 1997). Le chantier est remarquable mais encore une fois inachevé (on prévoyait de remplacer la nef également). Selon Léon Duthoit, la charpente est d'origine (DUTHOIT 1873, p. 161) mais nous n'avons pas pu la visiter. Le clocher fait davantage débat mais il est, selon nous, à rattacher à cette campagne de construction, sauf sa plateforme qui est du XVI<sup>e</sup> siècle.

**XIV<sup>e</sup> s.** : datation de la plus ancienne cave du château (LEFÈVRE-PONTALIS 1906) bien que d'autres auteurs évoquent une cave plus ancienne (CONDÉ 1883, VERMAND 1997 et même SEYDOUX 2009 qui cite un avis du célèbre architecte Jean-Baptiste Antoine Lassus mais que nous n'avons pas consulté faute de localisation). Notez que cette cave peut avoir été reprise et donc le château peut être antérieur, comme paraissent le suggérer certains éléments des parements externes. On peut en revanche douter qu'elle ait servi de chapelle (PAILLARD 1931).

---

3. Notez qu'une des raisons de la confusion est peut-être liée à l'existence, dans les deux lieux, de prieurés dédiés à Saint-Léonor ; indépendamment de ceci, le lecteur peut se rapporter à HAGENMEYER 1883, p. 32, n. 1 et à VION 1853 ; une autre raison de la tradition de situer ledit Pierre serait liée à une confusion entre le Clermont d'Auvergne (Clermont-Ferrand) et le Clermont du Beauvaisis.

**XIV<sup>e</sup> s.** : il existe quatre prébendes rattachées à la collégiale et c'est probablement la situation depuis la fondation<sup>4</sup> (ABDI 2018). C'est intéressant car on peut se demander dans quel secteur vivent les religieux et quel secteur dépend d'eux.

**1358** : épisode de la Jacquerie sur lequel tout et son contraire a été écrit (on s'étonnera par exemple de découvrir sur la page wikipedia de Montataire que des archives communales renseigneraient ce sujet). Il n'en reste pas moins qu'une partie du mouvement a pu se dérouler à Montataire ou aux alentours immédiats : quel impact pour le site ? On a pu écrire que le site servait de base arrière aux Jacques (SEYDOUX 2009) mais on se demande d'où sort cette information et c'est peu probable.

**c. 1470-1480** : Arnaulton de Madaillan fait des travaux sur le site, ruiné par la guerre de Cent Ans. (CONDÉ 1883).

**mi XVI<sup>e</sup> - mi XVII<sup>e</sup> s.** : comme l'écrit le baron de Condé « les trois Madaillan (...) Louis, Jean et Isaac (...) paraissent avoir eu (...) pour cette résidence une affection très grande. Ils y dépensèrent beaucoup d'argent, y bâtirent et y firent toutes sortes de perfectionnement et d'embellissements » (CONDÉ 1883, p. 332-333), ce que confirment d'autres auteurs plus récents (beaucoup ne font que recopier M. de Condé mais SEYDOUX 2009 paraît juger d'après l'architecture). Ces grandes campagnes de construction et modernisation ont-elles eu un impact sur l'espace qui nous intéresse ?

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.** : datation de la plupart des élévations du secteur du presbytère qui, pour autant, n'est pas bien étudié ni documenté (BILOT 2019).

**1607** : le laboureur (comprendre l'agriculteur aisé) Godart vend le site aux frères Lequoy et à leurs partenaires (cf. **annexe III**).

**1609** : première description de notre site « une maison, cour, grange, étable, lieu et pourpris ainsi qu'elle s'étend et comporte avec la garenne y tenant contenant deux arpents ou environ, assise audit Montataire vulgairement appelée "l'hôtel de Caquetière" » et la propriété est « tenante d'un côté au chemin qui mène à l'église, d'autre aux vignes d'en haut, d'un bout au presbytère, d'autre bout à la rue » (cf. **annexe III**). La même année et peu après (peut-être le 24 avril), le sire de Madaillan rachète l'ensemble et l'associe au château. Quelle est la réalité du terme « maison » ? Selon nous, elle est simple et immédiate, c'est un logis de fermier, sans valeur de noblesse particulière.

**1728** : plus ancienne représentation cartographique de Montataire où se devine le petit château (B.N.F.). Considérant les imperfections graphiques et l'échelle de représentation, il ne faut pas surinterpréter ce document mais on peut retenir que l'on voit deux bâtiments (dont un sous le second « a » de « Montataire ») et que la disposition générale, y compris des cours, paraît être déjà celle que l'on nous représente en 1809 ou 1829.

**1732** : le site est mentionné comme « ferme de la Caquetière, consistant en plusieurs bâtiments, cour et jardin sise audit Montataire vis-à-vis le presbytère » (cf. **annexes II & III**).

**ap. 1732** : « la ferme dite de la Caquetière et avenue clos de murs, le long du chemin du château à Gournay contenant sept arpents [et demi] » (cf. **annexe III**).

4. Nous tenions cette information oralement de Sofiane Abdi ; afin de ne pas faire d'erreur, notre collègue Morgan Hinard a vérifié à partir des pouillés pour confirmer, nous les remercions.

**1782** : réalisation du plan d'intendance (A.D. 60). Le petit château est représenté mais c'est approximatif et différent des sources précédentes et suivantes. C'est vraisemblablement ce document qui est en défaut, comme souvent avec les éléments bâtis, qui ne sont pas son objet premier.

**1809** : année d'édition (et de levé ?) du cadastre ancien (A.M.M., 1 G 1). M. Lorbehaye, détenteur du château, est toujours également propriétaire de notre site (appelé « la Coquetière »).

**1818-1824** : levé de la carte d'état-major dite « des environs de Paris » qui représente deux bâtiments et deux clôtures à peine lisibles et qui témoignent d'un site proche de celui figuré sur les autres sources (géoportail.gouv.fr.).

**1829** : réalisation du *Plan du château de Montataire et de ses dépendances* (A.M.M., 1 S 2), qui est égaré aujourd'hui... Notre site est toujours propriété du détenteur du château. Malgré la difficulté à lire la reproduction numérique de faible qualité que nous possédons<sup>5</sup>, on peut confirmer que la bâtisse située à l'emplacement du manoir en élévation aujourd'hui est différente de lui : peut-être plus petite, présentant apparemment trois contreforts sur le mur-gouttereau sud et associée à des maçonneries de partition des cours (murets ?).

**1846** : Georges Ferdinand Émile de Condé se porte acquéreur du château (CONDÉ 1883). Il témoigne que le site était en mauvais état durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui rend improbable que des bâtiments soient édifiés à neuf dans le secteur du petit château.

**1853** : édification d'une chapelle au château (SEYDOUX 2009). Ceci démontre qu'on bâtit encore à neuf des structures pourtant historicistes et c'est un détail important pour notre démonstration.

**1862** : classement de l'église au titre de Monument Historique. Pour autant, aucune étude historique sérieuse ne concerne l'édifice ou ses abords.

**1869** : M. de Condé aurait bénéficié des conseils d'Eugène Viollet-le-Duc pour prendre Louis Sauvageot comme architecte (SEYDOUX 2009, NASI 2010, p. 330). Sur le site [monsadtheram.com](http://monsadtheram.com), on trouve que les travaux se seraient échelonnés de 1851 à 1870 (la source serait apparemment des peintures conservées au château mais ce n'est pas clairement expliqué).

**1874-1881** : première campagne de restauration de l'église (notamment pour les piles et colonnes).

**1883** : publication de la monographie du baron de Condé (CONDÉ 1883). Parmi les éléments qui sont utiles mais qu'il rapporte souvent sans références, citons :

- Le secteur du présent dossier présente plusieurs noms : la Caquetière, la garenne dite la Caquetière (p. 15), le clos de la garenne de la Caquetière (p. 155).
- Il existe plusieurs autres domaines, certains documentés par ailleurs, notamment sur les cartes (Gournay, Royaumont, Vietel) et d'autres qu'il est le seul à mentionner (Vignolles par exemple, p. 447, n. 1 et p. 456)

---

5. Via le site de l'Inventaire des Hauts-de-France ([https://inventaire.hautsdefrance.fr/illustration/IVR22\\_20086005175NUCAB](https://inventaire.hautsdefrance.fr/illustration/IVR22_20086005175NUCAB)) ou via le site de l'association Mons ad Theram.

- La terre (en réalité une partie) de Montataire est propriété de l'abbaye de Jumièges depuis peut-être l'époque mérovingienne (p. 102) et celle-ci y installe un prieuré dédié à saint Léonard ; la propriété du lieu est contestée et elle est affirmée par le roi Robert II en 1027 ; ledit monastère aurait été détruit une première fois pendant la guerre de Cent Ans puis une seconde fois à une date indéterminée puisqu'il n'en restait déjà que « les restes » du cloître et une chapelle au XVIII<sup>e</sup> siècle.

- La seigneurie de Montataire (une autre partie, certainement la plus importante) est confiée par le même roi à Hugues de Clermont (qu'Hugues de Lespinois appelle aussi Hugues de Mouchy en référence à Mouchy-le-Châtel alors que le baron de Condé propose Hugues de Monchy en référence à Monchy-Saint-Éloi ; la plus vieille mention latine que nous avons repérée indique *Hugo de Montiac*<sup>6</sup> et il se pourrait que ce soit bien plutôt la première occurrence de Montataire plutôt qu'une référence à Mouchy/Monchy).

- Le château du XII<sup>e</sup> s. se serait composé de plusieurs secteurs concentriques (p. 150-158) : un logis (ce qu'on appelle communément « le château », qui n'est que la partie résidentielle noble) associé à la cour d'honneur (ils forment ensemble la haute-cour), une basse-cour, ces éléments étant contenus dans une première enceinte, dont il restait quelques beaux vestiges dont des tours que décrit et dessine le baron ; au-delà, une seconde enceinte intégrant l'église collégiale et les structures canoniales ainsi que « une série de clos entourés de murailles, auxquels on ne pouvait arriver que par des portes également fortifiées (...). Ces clos sont désignés, aujourd'hui, sous les noms de clos Blanc, clos Rouge, clos de la Cure, clos de la garenne de la Caquetière. (...) Ces enclos, ces vastes espaces, tous ces abris compris dans les enceintes du château étaient nécessaires pour recevoir au besoin les populations ». Faute d'information contraire, nous sommes contraints de suivre l'auteur mais il faut avouer que les plans anciens paraissent étayer sa description (on distingue assez bien haute-cour et basse-cour ainsi que trois à cinq tours ; plusieurs clos sont par ailleurs mentionnés par des toponymes alentour).

- Il décrit dans le même passage ledit clos de la garenne de la Caquetière : « ce dernier possède, entre autres bâtiments, une maison à tourelle, type du petit manoir d'autrefois, une grange du XIII<sup>e</sup> siècle, avec vieux bancs de pierre dans l'embrasure des fenêtres et croix de pierre dans les mêmes fenêtres, et une assez belle entrée du XIV<sup>e</sup> siècle présentant, comme toujours alors, la double porte, une grande, une petite ; la dernière est ogivale ». Ce descriptif est essentiel et en même temps problématique, nous y reviendrons.

- M. de Condé a réalisé de nombreuses fouilles sur son site, ce qui est regrettable, d'autant que l'essentiel du produit de ces fouilles est aujourd'hui perdu. On sait que l'un de ses successeurs, Alfred Dunbar-Schultze, a continué mais on ne connaît rien de ses découvertes (LEFÈVRE-PONTALIS 1906). C'est ce monsieur qui a fait construire la fontaine commémorant la reine Victoria en 1897 (monsadtheram.fr et SEYDOUX 2009).

**1886-1887** : seconde restauration de l'église (notamment le plafond et le « nettoyage » des murs).

**1891** : au décès de Mme de Condé (Mme Schultze), le château revient à son frère, M. Naylor (ou Maylor) Dunbar-Schultze (ou Schultz, sans « e » final).

6. « Hugues de Mouchy », in Thesauri – Base d'autorités Personnes du pôle Document numérique, état de rédaction de la notice au 03/12/2024 [En ligne : <https://ark.unicaen.fr/ark:/44804/9K8MZP>].

**1895** : décès de Naylor Dunbar-Schultze. Le site est partagé entre sa veuve et leurs trois enfants (**cf. annexe III**). Alfred Dunbar-Schultze, était violoniste connu sous le pseudonyme Stefano Khardys. Le nom de famille a progressivement été donné au secteur qui nous intéresse alors que ledit Alfred a résidé au 33 rue de l'Église, au moins les six dernières années de sa vie (il n'équivaut pas à l'actuel n° 33 et doit correspondre à l'actuelle maison voisine de celle dite de Pierre l'Ermitte).

**1918** : restauration de l'église (voûtes).

**1924** : démolition du porche occidental de l'église (qu'on voit sur les clichés anciens) et restauration du beffroi.

**1940-1950** : plusieurs interventions pour restaurer l'église (notamment les parties hautes).

**1960** : la municipalité de Montataire se porte acquéreuse du petit château, décrit en mauvais état (**cf. annexe III**).

### *Quelques remarques concernant l'organisation spatiale et les édifices*

Le haut du coteau de Montataire est le fruit de l'association, au Moyen Âge central, de plusieurs espaces aux fonctions différentes mais complémentaires. Elles sont cependant toutes associées ou dépendantes du logis seigneurial (le « château » dans son acceptation restreinte), si bien qu'on pourrait parler d'un « quartier seigneurial », comme l'historiographie recourt parfois au concept de quartier canonial par exemple.

Le logis et sa première cour forment ensemble la haute-cour (secteur strictement noble) et prennent place sur une terrasse intermédiaire du coteau. Le site est idéalement placé pour contrôler la rencontre entre les vallées de l'Oise et du Thérain. « Voir et être vu » est donc la notion-clé à retenir pour justifier cette implantation, bien avant celle de site défensif par exemple. On remarquera en effet que le château serait très facile à prendre pour une troupe se positionnant sur le plateau au nord, dans le secteur de l'église, en position de surplomb. Au plan militaire, le château de Montataire ne vaut pas grand-chose et il ne faut pas voir dans ses tours des éléments défensifs mais bien plutôt des aménagements d'apparat : le propriétaire est un seigneur de haut rang, il est détenteur du ban (le droit de contraindre) et en cela le droit de faire la guerre et de se défendre. Il entend le montrer. On peut néanmoins soupçonner que les seigneurs aient également profité très pragmatiquement d'une source d'eau pour justifier une installation à mi-pente et non au sommet. Autre possibilité : le sommet du coteau était déjà occupé. On sait qu'il y avait la nécropole mérovingienne, certes ancienne et certainement inactive depuis longtemps, mais dont la mémoire ne devait pas être oubliée au XI<sup>e</sup> siècle et qui avait peut-être été prolongée en cimetière. On considère aussi la collégiale comme une fondation ex-nihilo du XI<sup>e</sup> siècle et il est vrai que rien (texte ou archéologie) n'indique quoi que ce soit à son emplacement avant elle. Pour autant, cette extrémité de promontoire est si bien située qu'il semble pour le moins autorisé d'imaginer une occupation avant la collégiale, peut-être une première église à rang de chapelle par exemple. Seule l'archéologie sédimentaire viendra peut-être un jour le démontrer ou l'infirmier.

L'église-collégiale en question forme justement le second sous-ensemble du château dans son acceptation large. Une collégiale distingue clairement les châteaux communs des édifices princiers. Elles peuvent même se surajouter à des chapelles castrales, plutôt localisées dans la haute-cour. L'objectif de faire bâtir une collégiale pour un

seigneur peut être multiple mais l'un d'eux est d'incarner sa puissance tout en constituant un lieu de nécropole familial. Dans les alentours, les châteaux de Creil, Beaumont-sur-Oise et Clermont présentent une collégiale dans leur château, mais Senlis n'en a pas par exemple, ainsi que la grande majorité des châteaux ruraux, si importants soient-ils. Le plus regrettable est que nous ne possédions aucune source émanant de ladite collégiale, ce qui nous prive du vivier premier d'informations pour la période médiévale.

Le logis s'entoure, nous l'avons dit, d'une cour, elle-même entourée d'une fortification à plusieurs tours dont le baron de Condé donne quelques détails. Il semble considérer que la collégiale en est exclue et c'est possible, quoiqu'on peut imaginer aussi plusieurs enceintes concentriques, n'ayant pas toutes la même puissance mais permettant de réunir les sous-ensembles au noyau castral. Nous n'avons pas nous-mêmes visité le site en totalité mais il faudrait sérieusement faire l'analyse archéologique de ce secteur car les vestiges en élévation d'enceintes castrales du XII<sup>e</sup> siècle sont rares au nord de la Seine. Quoi qu'il en soit, la haute-cour est voisinée et directement associée de la basse-cour, espace technique dépendant, où l'on trouvera des lieux de stockage (granges, celliers, caves), des grandes écuries, un pigeonnier, une éventuelle grande cuisine, les espaces de domesticité, etc.

Il ne faut pas confondre la basse-cour avec la ferme seigneuriale à cause de l'acceptation moderne du terme. La basse-cour sert le logis seigneurial, la ferme exploite le domaine seigneurial. Elle peut le faire directement et fonctionne alors comme une ferme habituelle : on y trouve grange, étables, espaces techniques et logement des exploitants. Elle peut aussi le faire indirectement, en ayant pour fonction première d'organiser par exemple la réception de l'impôt. Se faisant pour une bonne part en nature, l'impôt est alors volumineux, périssable, divers, et demande donc de l'organisation et de la place. Reste à localiser cette ferme seigneuriale. Elle peut être à situer au voisinage de la basse-cour bien sûr, les deux espaces pouvant même être mêlés. Elle peut aussi être à situer sur le plateau, au-delà de l'église par exemple, dans un secteur dont nous ne savons presque rien. La toponymie et la cartographie, essentiellement des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s., nous aident peu pour comprendre l'organisation médiévale et nous manquons d'indices archéologiques dans le secteur des cimetières ou au-delà.

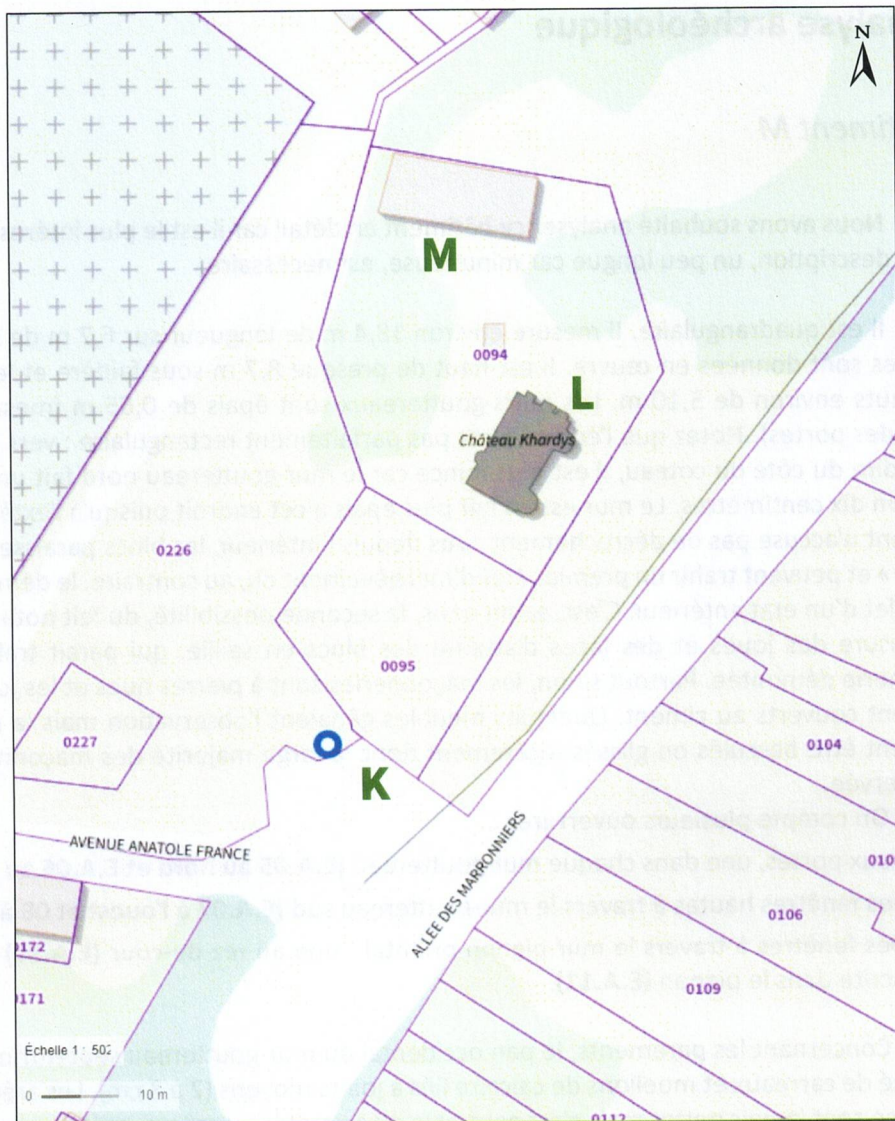
Selon nous, la cour du « petit château » a peut-être eu le rôle de ferme seigneuriale au Moyen Âge. Elle est idéalement placée car profitant de sa terrasse propre, proche des espaces de grande culture céréalière du plateau, voisine du secteur noble du château mais assez éloignée de lui pour lui en éviter les nuisances. Ceci expliquerait pourquoi c'est un secteur équipé d'une belle porte d'architecture médiévale ou pourquoi les sources ne nous renseignent presque pas sur cet espace : il est indistinct du château, puisqu'il en est une sous-partie. Sa gestion se fait donc en interne et en direct, ce qui laisse peu de traces écrites. Mais il est facile de surinterpréter un silence documentaire et il est tout à fait possible que la cour du petit château ait tout simplement appartenu à un autre propriétaire, suffisamment riche pour se faire édifier la belle porte et suffisamment important pour gérer ses papiers indépendamment. On sait d'ailleurs que les Madaillan, sires de Montataire, rachètent la ferme en 1609. Il paraît donc contre-intuitif de proposer que les seigneurs de Montataire puissent en avoir été détenteurs s'ils en arrivent à le racheter. La situation des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles n'est cependant plus celle des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et les sires peuvent avoir été initialement propriétaires de cet espace, avec cette fonction de ferme. Ils la faisaient alors exploiter directement (régime de faire-valoir direct). Et on constate couramment que, avec l'évolution sociétale d'une part et avec les crises de la fin du Moyen Âge d'autre part, beaucoup de grands propriétaires font passer leurs fermes en faire-valoir indirect (ils louent à des fermiers ou des métayers). Parfois même, ils vendent. La situation, il est vrai, est mieux connue pour les grandes fermes ecclésiastiques que laïques, qui sont bien moins étudiées par les chercheurs et pour lesquelles les sources sont moins nombreuses, mais leurs fonctionnements sont similaires. Notre espace peut donc avoir été un bien indépendant au XVI<sup>e</sup> siècle – d'où le rachat par les Madaillan en 1609 –

sans pour autant exclure que ç'ait été, au plein Moyen Âge, une propriété seigneuriale. Sinon en tout cas, d'après la localisation au voisinage du château et de l'église ou d'après les quelques éléments architecturaux anciens évoqués ci-après, les propriétaires du lieu étaient certainement de rang élevé eux-aussi : prieuré Saint-Léonard ? abbaye de Royaumont ? chanoines de la collégiale ? seigneur-vassal ou même comte de Clermont ? Chacun d'entre eux aurait eu intérêt à posséder une ferme idéalement située au voisinage des bonnes terres agricoles du plateau.

À plus grande échelle, le site du petit château se caractérise aujourd'hui par un accès depuis l'avenue Anatole France et via une double-porte maçonnée orientée sud-ouest/nord-est (**bâtiment K**). Une terrasse irrégulière de 120 m sur 40 (dans sa plus grande largeur) est aménagée à flanc de coteau. À l'est, un front de taille de carrières exploitées en plusieurs temps domine le site jusqu'à une douzaine de mètres au point le plus haut. La terrasse résulte d'ailleurs très probablement de l'exploitation séculaire de ces carrières. Le coteau a « reculé » du fait de l'exploitation, dégageant un espace relativement plan. À l'ouest, le site est bordé d'arbres installés dans le coteau bas et la vue s'ouvre sur la vallée de l'Oise. Au nord-est de la parcelle, un cordon arboré sert de parc et est le dernier reliquat du bois de la Garenne.

Le premier édifice auquel on est confronté en entrant est aussi le plus symbolique, le « château Khardys » (**bâtiment L**), globalement orienté nord-est/sud-ouest, pour faire face à la vallée. Entre lui et le front de taille, on trouve une cour avec un puits couvert massif. Ses trois autres côtés sont traités en jardin. Le second bâtiment (**bâtiment M**), au nord, est orienté est/ouest et il est traditionnellement surnommé « la grange ». Il est adossé au coteau, si bien qu'on doit le considérer comme troglodytique puisqu'il ne présente pas de pignon occidental maçonné. Notons également : une terrasse en demi-cercle qui succède à la façade postérieure du château Khardys, vers l'ouest ; un escalier récent adossé au coteau et qui permet, au nord, de rejoindre la cour supérieure ; quelques vestiges ou structures plus ou moins bien conservées qui témoignent d'espaces fonctionnant avec le coteau et les carrières. La plupart de ces bâtisses et aménagements étant situés au-delà des grilles de sécurité et étant inaccessibles, ils ne font pas partie de notre analyse. Ils sont de toute façon le plus souvent incompréhensibles et récents (XX<sup>e</sup> siècle).

Notez que cette disposition générale est déjà celle qu'on constate sur les plans anciens, y compris sur la carte d'état-major des environs de Paris où le trait de limite du coteau est si discret qu'il ne s'aperçoit quasiment que sur la version numérique consultable en ligne. Depuis 1728 donc : une ligne de coteau irrégulière avec notamment un angle saillant, une cour et un muret la délimitant, incluant les deux bâtiments aux orientations tout à fait similaires à celles d'aujourd'hui, un espace de jardin et un bois au nord-est, le long du coteau. Seul le plan d'intendance de 1780 diverge mais nous avons eu l'occasion de préciser en quoi cette série de plans est toujours problématique en ce qui concerne le bâti, qui n'est pas son sujet. Le lecteur doit donc l'ignorer. Une fois ceci constaté, on pourrait croire que le site n'a pas changé depuis trois siècles au moins, mais c'est oublier que ce n'est pas parce que des masses en apparence approximativement égales sont représentées sur plusieurs plans successifs qu'il s'agit des mêmes bâtiments. D'ailleurs, dans le détail, on constate que les plans anciens témoignent que le bâtiment nord était plus vaste que celui du sud alors que les deux masses sont aujourd'hui équilibrées. On voit aussi des détails différents avec, par exemple, sur le plan de 1829, trois contreforts irrégulièrement espacés sur le mur-gouttereau occidental du bâtiment sud sont représentés alors qu'aujourd'hui on trouve sur cette face deux tours soigneusement disposées symétriquement et aux extrémités. Le mur-pignon du même bâtiment sur le même document est également différent de celui d'aujourd'hui. En bref, les plans anciens ne vont pas être d'un grand secours, si ce n'est pour constater que l'organisation spatiale générale n'a pas été modifiée.



Localisation des différents bâtiments sur le site (fond de plan IGN Géoportail).

## 2. Analyse archéologique

### *Le bâtiment M*

Nous avons souhaité analyser ce bâtiment en détail car il est le plus intéressant du site. La description, un peu longue car minutieuse, est nécessaire.

Il est quadrangulaire. Il mesure environ 18,4 m de longueur sur 6,7 m de largeur. Les cotes sont données en-œuvre. Il est haut de presque 8,7 m sous faitière et les murs sont hauts environ de 5,10 m. Les murs-gouttereaux sont épais de 0,65 m (mesurés au niveau des portes). Notez que l'édifice n'est pas parfaitement rectangulaire : vers l'ouest, c'est-à-dire du côté du coteau, il est plus mince car le mur-gouttereau nord fait un retrait d'environ dix centimètres. Le mur est en fait plus épais à cet endroit puisqu'à l'extérieur le parement n'accuse pas de décrochement ; vus depuis l'intérieur, les blocs paraissent « en attente » et peuvent trahir un premier état d'inachèvement ou, au contraire, le démontage incomplet d'un état antérieur. C'est, selon nous, la seconde possibilité, du fait notamment d'une usure des joues et des faces d'attente des blocs en saillie, qui paraît trahir une maçonnerie démontée. Partout sinon, les maçonneries sont à pierres nues et les joints de parement couverts au ciment. Quelques meubles gênaient l'observation mais la plupart pouvaient être basculés ou glissés légèrement donc la large majorité des maçonneries a été observée.

On compte plusieurs ouvertures :

- Deux portes, une dans chaque mur-gouttereau (**E.A.05 au nord et E.A.06 au sud**).
- Des fenêtres hautes à travers le mur-gouttereau sud (**E.A.07 à l'ouest et 08 à l'est**).
- Des fenêtres à travers le mur-pignon oriental : une au rez-de-cour (**E.A.10**) et une inscrite dans le pignon (**E.A.11**).

Concernant les parements, le pan occidental du mur-gouttereau septentrional est constitué de carreaux et moellons de calcaire liés à joints moyens (2 à 3 cm). Les arêtes des pierres ne sont jamais nettes mais c'est peut-être dû au matériau même, qui est un calcaire plutôt tendre. Il est également possible que ce calcaire souffre d'être lié au ciment, qui est un mortier qui empêche le mur de respirer par les joints et maintient l'humidité dans la pierre ou la fait transpirer. La plupart des parements sont dressés au marteau-taillant droit et au ciseau droit ; l'usage du marteau-taillant bretté et du ciseau bretté est très occasionnel et paraît circonscrit à des blocs installés dans un second temps, pour des reprises ou des réparations<sup>7</sup>. L'assisage est cohérent même s'il n'est pas calibré ; à partir de quatre mètres environ (au-dessus de la gaine de chauffage donc), cet assisage devient moins régulier et le parement est dressé avec des carreaux plus importants, plus réguliers et probablement en emploi (**E.A.12**). Il s'agit peut-être d'une réparation relativement récente puisqu'elle se prolonge sur le pan voisin (cf. ci-dessous). Il semble qu'on puisse déterminer des niveaux

---

7. Concernant les outils cités : le marteau-taillant droit est un outil dont la partie active de la lame, celle qui entre en contact avec la pierre à tailler, est lisse ; le ciseau droit est son équivalent mais le marteau-taillant s'utilise comme un outil lancé alors que le ciseau droit demande un outil complémentaire de percussion. Les outils dits « brettés » présente une partie active dentée de dents plates ; si les dents sont pointus, on parle d'outil « grains-d'orge » ; il existe beaucoup d'autres outils et on a relevé notamment sur ce site l'utilisation ponctuelle de la boucharde (la partie active n'est pas une lame mais une face carrée lourde et équipée de dents pyramidales), du chemin de fer et divers outils de bardage et de transport.

de chantier<sup>8</sup> sur les trois quarts inférieurs. Près de l'arrachement, on constate une chaîne de maçonnerie à fonction de jambe de force. L'un des blocs de cette chaîne présente une marque de calibrage (marque d'assise) en chiffre romain : un « II ». Le mur ne présente sinon aucun graffiti intéressant. Notez une pierre saillante dont la face est probablement bûchée.

Au revers, le parement extérieur est quasiment illisible (structure de chauffage, gouttière, végétation) mais on constate que la partie haute présente la même rupture de parement (**E.A.20, donc égale à E.A.12**). Au sommet, la corniche biseautée est si fraîche qu'elle paraît avoir été remplacée lors de la pose de la toiture actuelle. (côté interne, on ne peut pas observer la tête du mur à cause du faux-plafond).

En l'état, ce mur est quasiment indatable, faute d'élément caractéristique, notamment en moulure et décor. L'usage principal du marteau-taillant droit pour dresser les blocs, l'usage d'une jambe de force plutôt qu'un contrefort, le recours à des blocs en remploi (dont certains pour la jambe de force), tout ceci plaide plutôt pour une construction de la seconde moitié de l'Ancien Régime, voire du XIX<sup>e</sup> siècle. La partie haute, qui est le fruit d'une reprise, et l'accolement de la maçonnerie suivante sont des éléments qui portent la réflexion dans ce sens tout en permettant de privilégier l'hypothèse de datation haute.

Le pan de mur oriental du même mur-gouttereau est assez similaire dans ses principes généraux. Côté interne, il s'agit d'un parement de carreaux de calcaire de tailles variées et liés à joints moyens, une fois encore cimentés en surface. L'assilage est cependant approximatif et la mise en œuvre moins cohérente que sur le tronçon précédent, notamment car des blocs de moyen calibre interrompent les assises de petits carreaux et moellons. Aucune assise ne peut être suivie en continu d'une extrémité à l'autre du pan de mur. À environ 3,65 m du sol, c'est-à-dire au-dessus de la gaine de chauffage, on note une rangée de blocs en légère saillie (**E.A.13**). On en compte 10 ou 11 selon que l'on considère le petit bloc vertical à gauche de l'aplomb du piédroit de la porte. Ces pierres en saillie sont-elles bûchées ? Ou, au contraire, sont-elles installées pour boucher des empochements, par exemple en lien avec un ancien plancher ou un ancien état de toiture ? À environ 4,50 m, une seconde rangée de blocs, en l'occurrence un mouluré (demi-cercle saillant et réglet), un cassé et un disparu, témoignent peut-être eux aussi d'un autre état de couverture ou de plancher (ce second cas paraît moins probable étant donné la hauteur) (**E.A.14**). Remarquez enfin, çà et là dans le parement, d'autres blocs saillants sans logique apparente. Sinon ce mur ne présente aucune chaîne de maçonnerie et la porte **E.A.05** est le seul aménagement d'origine. Elle cote 2,05 m de haut et 0,98 m de large. Elle est constituée de piédroits en longs carreaux de moyen appareil sous arc segmentaire. Elle suffit à démontrer que le niveau de circulation actuel de la salle est trop haut d'au moins vingt centimètres, car le seuil est carrelé et le carreau gauche (ouest) est pris dans le sol actuel sur au moins une demi-assise. La grille de renouvellement d'air au niveau du sol et les reprises/réparations ponctuelles ne méritent pas de s'y attarder.

Au revers, il n'y a pas davantage d'aménagement visible que la porte **E.A.05**. Le rythme d'assilage est en revanche plus clair et surtout plus homogène. On peut par exemple compter 32 lits d'assises de ce côté, chiffre qu'on ne retrouve pas côté interne

8. Lorsqu'un ouvrier construit un mur, il dresse environ, selon les cas un demi-mètre à un mètre cinquante de maçonnerie puis déplace l'échafaudage pour reprendre et monter à nouveau la même hauteur (etc.) ; entre chaque phase, à cause de la rupture de méthode et de position, du temps que prend la manipulation du matériel et des modifications de l'espace de travail afférant, on peut percevoir une différence entre deux assises (par exemple un joint plus ou moins épais que la moyenne des autres joints, ou une assise particulièrement plane ou soignée) qui marque cet arrêt de chantier. Notez qu'il existe aussi des arrêts de chantier motivés par des événements extérieurs (par exemple une fin de journée ou une interruption de chantier) et dans ce cas les mêmes types d'anomalie peuvent apparaître.

tant la variation de l'assise est forte. Des blocs rectangulaires ou carrés ponctuent régulièrement le parement, avec cependant moins de sérieux en partie haute. On devine toujours la reprise **E.A.12** dans le secteur au-dessus de la porte, voisin de la cheminée de la chaufferie, mais rien n'indique **E.A.13** et **E.A.14** de ce côté. Presque tous les carreaux de cette façade sont dressés au marteau-taillant droit et on ne note aucune graffiti d'intérêt.

On a l'impression que les mises en œuvre externe et interne ne sont pas de la même main. C'est curieux car c'est un cas qu'on ne connaît que si le mur est surépaissi, démaigri ou déparementé/reparementé, c'est-à-dire dans des cas rares et qu'il faut justifier. La porte **E.A.05** assure pourtant, de part et d'autre, qu'elle est installée en même temps que les parements. On doit peut-être accepter qu'il s'agit d'une maçonnerie menée à l'économie mais avec intelligence, où le maçon a délibérément choisi de traiter chaque face selon son exposition et suivant l'approvisionnement dont il bénéficie (apparement beaucoup de blocs en remploi, qui viennent peut-être en partie de l'état antérieur du mur).

En l'état, ce pan de mur n'est pas mieux datable que le pan précédent. La porte **E.A.05** relève d'une typologie assez commune. Les irrégularités de son exécution (par exemple les deux sommiers dissymétriques) plaident pour qu'elle soit plutôt tardive (XIX<sup>e</sup> s. ?), mais peut-être à partir d'une structure préexistante et retaillée/réparée ? La reprise de maçonnerie **E.A.12** assure néanmoins qu'il n'est pas le dernier état connu du site et la rangée de pierres saillantes **E.A.13** paraît témoigner d'une ancienne structure charpentée. Plus important encore : côté intérieur, le mur-gouttereau n'est pas lié au mur-pignon ; côté extérieur, on peut penser que c'est le cas mais, à y regarder de plus près, il semble plutôt que les assises ont été soigneusement associées par une reprise localisée et habile. Il semble, en l'état de la réflexion, qu'il faut accepter que le pan dont il vient d'être question est plus récent que le précédent mais peut-être plus ancien, du moins non contemporain, de celui du pignon.

Le mur-gouttereau en vis-à-vis, c'est-à-dire au sud, est assez similaire au précédent. Concernant la face intérieure, la mise en œuvre est toujours plutôt bonne et soignée, avec des carreaux et moellons de calcaire de petit et moyen appareil liés à joints moyens malheureusement cimentés. On ne note toujours aucune pathologie. L'assise est hétérogène, régulier dans certains secteurs, beaucoup moins dans d'autres, notamment vers l'ouest, ce qui paraît une fois encore plaider pour un maçon habile qui fait avec l'approvisionnement qu'on lui donne mais qui masque dans les parties moins exposées les parties dont la mise en œuvre est discutable. L'essentiel des parements sont dressés au marteau-taillant droit une fois encore mais nous avons repéré, de ce côté, au moins trois types différents de traces de marteau-taillant bretté ou ciseau bretté, ce qui renforce l'hypothèse de blocs essentiellement issus de remplois. On peut aussi noter quelques blocs non rectangles, qui pouvaient être des blocs complexes avant d'être retaillés plus ou moins approximativement en carreaux<sup>9</sup>. Notez qu'on trouve à travers ce mur deux fenêtres (**E.A.07** et **08**) d'environ 1,50 m de haut et 0,82 m de large et une porte (**E.A.06**), plus grande que la précédente, qui cote à 2,40 m de sous clef et 1,36 m de large. Il est curieux que les deux accès ne soient que très légèrement décalés, alors qu'ils sont généralement ou clairement alignés, ou clairement positionnés dans des secteurs différents décidés selon les usages de la pratique. La porte respecte les mêmes principes constructifs que les fenêtres (longs carreaux, arc segmentaire, pas d'embrasure) mais celles-ci sont moins soignées que celle-là (calcaires moins qualitatifs, arcs moins solides).

La principale différence entre ce mur et le plus grand pan du précédent réside dans le fait qu'on trouve ici, côté intérieur toujours, deux rangs de pierres en saillie au lieu d'un

9. Les blocs complexes sont des blocs n'épousant pas les formes géométriques de base, notamment le parallépipède, la dalle ou la sphère.

seul, du moins sur la moitié droite (occidentale) (**E.A.16 et 17**). Les deux rangées ne sont pas strictement à l'aplomb l'une de l'autre. La rangée la plus haute (**E.A.16**) est à 3,95 m du sol, la rangée la plus basse (**E.A.17**) à 2,68 m. Aucune des deux n'est donc strictement en vis-à-vis de celle décrite sur le parement interne du mur nord. Plus haut encore, à la limite du faux-plafond de sous-verrière, on trouve quatre blocs saillants dans des états de conservation variés (de complets à bûchés) qui correspondent quant à eux parfaitement à ceux en vis-en-vis (**E.A.18**).

Au revers, le parement externe est lui aussi similaire à celui de l'autre mur, ainsi qu'aux faces intérieures d'ailleurs. La corniche paraît ici aussi reprise et accuse la même forme oblique qu'au nord de la bâtisse. Les carreaux de plus haute hauteur d'assises et qui rythment la façade sont moins flagrants et surtout moins réguliers. En partie basse, on constate aussi l'usage de nombreux carreaux de grand module qui n'ont pas d'équivalent ailleurs sur l'édifice. Rien, au plan structural, n'explique a priori cette hétérogénéité de traitement. À droite (à l'est), on retrouve le problème de jonction avec l'angle du mur-pignon car l'assise est approximatif. Malgré la même impression de différence générale entre la mise en œuvre à l'est et à l'ouest de la porte, on ne perçoit pas de rupture franche ni de reprise et il semble que le pan est bien édifié en une unique phase, peut-être en revanche avec un approvisionnement qui varie en cours de chantier.

Il faut noter un grand nombre de graffitis à l'extérieur. C'est assez logique, ce mur est orienté au sud, ce qui encourage ce type de pratique à la fois parce que les pierres sont sèches et saines donc idéales pour être ciselées et parce que les dessins seront très lisibles et peu altérés. On trouve certains noms (illisibles ou très récents), des formes géométriques (surtout des rosaces), des marques de comptage (séries de traits verticaux), un cadran solaire (sur le piédroit gauche de E.A.08) et une date (1763, sur la clef d'arc de la porte).

Il faut d'abord avouer que les pierres saillantes des faces internes nous laissent dubitatifs. Parce qu'elles sont discontinues et qu'elles ne coïncident pas par faces opposées, on pense qu'elles devaient avoir un usage en lien avec la charpente ou avec un équipement interne ancien et disparu. Elles ne portaient en tout cas pas un plancher.

En terme de datation et de fonctionnement, cette portion méridionale fournit quelques arguments directs, contrairement à la précédente. La typologie des fenêtres coïncide assez bien avec celle de la porte pour proposer une datation entre la seconde moitié de l'Ancien Régime et le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Les baies sous arcs surbaissés sont particulièrement à la mode au XVIII<sup>e</sup> s. Notez qu'elles présentent des feuillures destinées à accueillir des volets mais ces aménagements sont réalisés dans un second temps, en retaillant l'arête extérieure des encadrements. C'est important car il n'existe pas encore de volet externe dans notre région au XVIII<sup>e</sup> siècle (les premières persiennes arrivent a priori vers 1780-1800 sur les édifices les plus remarquables) et ça peut donc constituer un élément datant. C'est plus difficile à dire pour la porte, d'autant que le vantail actuel a usé l'encadrement, mais nous inclinons à dire que la feuillure est d'origine, du fait du prolongement de certaines marques d'outils. Le graffiti de 1763 est modeste et maladroit mais paraît authentique du fait de la graphie. La mise en œuvre générale ne s'oppose pas à cette date, d'autant que la maçonnerie à petites assises ponctuées de carreaux plus importants à fonction de raidisseur est visible sur des édifices de la même période (mur d'enclos des châteaux d'Ognon et de Raray par exemple). En bref, le mur pourrait dater du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par sa similitude avec le mur-gouttereau nord, on serait tenté de proposer la même datation et de saisir là un état important du site. Néanmoins, la présence d'un parement de carreaux continus en partie basse côté sud ou le pan de mur plus épais et à jambe de force côté nord plaident pour un état ancien de bâtiment, déjà à cet emplacement, et suivant des proportions très similaires à l'état actuel. La cartographie ancienne va dans le même sens puisque la carte de 1728 localise déjà un édifice ici.

Ainsi donc, on peut penser avoir déjà déterminé au moins trois états : un état ancien mais post-médiéval d'après quelques vestiges de maçonnerie ; un état mi-XVIII<sup>e</sup> siècle ; l'état actuel.

C'est pour la fonction qu'il est plus difficile de se positionner. La porte, large et haute, pourrait être qualifiée de bâtarde et permet de proposer un usage technique. L'absence de tout aménagement interne et d'une forte hauteur sous couverture pourrait plaider pour une utilisation en grange mais la présence de fenêtre et l'absence de porte charretière paraît s'y opposer. Surtout, une structure troglodytique n'est-elle pas contraire à cet usage, du fait de l'humidité constante de la paroi de pierre ? En l'état, on ne peut répondre.

C'est avec le mur-pignon que le dossier se complexifie. Il est homogène de haut en bas, du moins pour autant qu'on puisse en juger sans échafaudage car la partie haute est inaccessible et partiellement couverte, à l'extérieur, par le couvert d'un grand arbre voisin, et à l'intérieur par les faux-plafonds de sous-verrière.

Le parement interne est en carreaux et moellons de calcaire de petit et grand appareil liés à joints moyens, ici encore cimentés en surface. L'assise est hétérogène et parfois approximatif, particulièrement à gauche (nord) de la baie du rez-de-cour (**E.A.10**) où des hauts blocs créent des ruptures. À mi-hauteur environ, c'est-à-dire à la base de la baie du haut, la maçonnerie se retraite par un ressaut habituellement caractéristique de la nécessité de poser un plancher d'étage ; il n'y en a pourtant nulle trace ici (et ça ne coïncide d'ailleurs pas avec les niveaux de consoles ou de pierres saillantes des deux murs-gouttereaux décrits ci-dessus). À gauche (au nord), une jambe de force paraît faire chaîne d'angle mais ce n'est pas le cas puisque, rappelons-le, mur-pignon et murs-gouttereaux ne sont pas harpés. À droite (au sud), la jambe de force n'en fait même pas illusion puisqu'elle n'est pas située à l'angle. Il s'agit donc bien de structures pensées comme des raidisseurs pour une maçonnerie pensée isolément de celles qui s'y accolent. La plupart des blocs présentent des marques de marteau-taillant droit ou de ciseau droit bien qu'une plus importante proportion de blocs qu'ailleurs présente des marques de marteau-taillant bretté et surtout de ciseau bretté. Tout particulièrement autour de la baie inférieure (**E.A.10**) où on peut même caractériser les dents de l'outil utilisé : fines, quasiment du marteau grains-d'orge. La taille des blocs est le plus souvent radiale, ce qui implique que le tailleur devait tenir le bloc au sol, calé sur un socle et maintenu entre ses jambes.

C'est important car ce sont évidemment les baies qui attirent l'attention. Il s'agit de baies à coussièges, c'est-à-dire à bancs de pierre intégrés dans l'embrasure. L'ébrasement est fort, sauf pour l'arc segmentaire qui est horizontal ; chaque allège en carreaux de calcaire coïncide plus ou moins bien avec l'assise des bancs. L'encadrement de la baie du rez-de-cour ne coïncide pas avec l'assise du parement alentour ; c'est moins net pour celle du haut mais c'est peut-être aussi le cas. La baie du haut présente un meneau aménagé d'une colombe, qui est un dispositif de retenue des panneaux de volets intérieurs. La baie du bas présente une croisée et le meneau semble avoir présenté une colombe, désormais bûchée au droit. Par l'extérieur, cette baie présente des arêtes chanfreinées pour l'encadrement et la croisée. Les marques de marteau-taillant et ciseau brettés sont toujours lisibles, notamment dans les tableaux. Surtout, les tableaux, la croisée, les appuis et les linteaux présentent les stigmates caractéristiques d'un ancien système de barreaudage. On peut même observer les traces de compas dessinées dans la pierre pour préparer son installation en localisant les trous à percer. La grille semble avoir été arrachée là où c'était possible mais il reste, dans certaines cavités, du mortier et la base de la grille en place, celle-ci n'ayant été que sciée. Ceci pourrait justifier une étude de spécialiste. La baie du haut présente des stigmates assez similaires mais ils sont discordants, irréguliers et hétérogènes, si bien qu'on peine à croire qu'une grille a pu y être scellée, à moins qu'elle ait été très irrégulière. De toute façon, à y regarder de près, la baie de l'étage pose question et on ne peut que regretter de ne pas y avoir eu un accès direct. D'après le zoom de l'appareil photographique,

les parements des blocs d'encadrement sont dressés à l'outil à lame droite ; les moulures reprennent le répertoire de la baie basse mais leur proportion est mauvaise (le « talon » des bancs ou l'étréoussesse de la face plane du meneau ne sont pas aussi harmonieux qu'en bas) ; le matériau n'est pas le même qu'en-dessous. L'encadrement de la fenêtre inférieure est réalisé dans un calcaire demi-ferme plus coquillier que celui des parements, sauf pour les deux pierres du sommet de chaque piédroit, qui ont vraisemblablement été changées, ce qui a peut-être raccourci en hauteur les carrés supérieurs. En bref, la fenêtre du bas est médiévale, celle du haut beaucoup plus récente et en constitue une copie plus ou moins heureuse. Notez que l'encadrement de la baie du niveau bas est couvert de graffitis (rosaces, fleurs, écrits, etc.) mais que la plupart sont abîmés. Ils seraient néanmoins lisibles avec de la patience et une lumière adéquate.

Quant au parement externe du mur, il est globalement similaire à celui du revers décrit ci-dessus. L'assisage est mieux respecté. On retrouve un ressaut sous la fenêtre du haut, dont nous ne sommes d'ailleurs pas certains qu'il soit au même niveau que celui de la face interne (un lit d'assise de décalage ?). On constate clairement au moins huit blocs en remploi, le plus évident étant celui de forme trapèze, sept à huit assises au-dessus du linteau de la fenêtre du rez-de-cour, à droite. Les rampants du pignon ont été repris. On constate aussi çà et là des rangées de petits empochements comblés de mortier, qui pourraient être des trous d'encastrement d'un échafaudage à pied stabilisé par des tirants scellés dans la maçonnerie. Aux angles, les chaînes de carreaux de moyen appareil sont soignées mais ne correspondent pas à celles observées de l'autre côté, ce qui témoigne de l'illogisme de cette construction. Tout le mur est posé sur un ressaut de ciment à fonction de soubassement, ou plutôt de fondation débordante. Coffre-t-il un état antérieur de ressaut de pierres abîmées, comme les décrochements latéraux le laissent penser ? C'est possible mais invérifiable en l'état. De ce côté, le parement connaît des altérations de surface, notamment liées à l'humidité (proximité de l'arbre, remontée capillaire) et que les joints badigeonnés de ciment aggravent certainement. Ces altérations sont néanmoins récentes et la structure du mur est bonne, en apparence, et malgré une fissure déjà notable près de l'angle droit.

Le mur lui-même n'est pas médiéval. Le ressaut de maçonnerie externe sans finition, l'absence de contrefort bien que ce soit le sens de la pente, la mise en œuvre générale (particulièrement l'inégalité des raidisseurs) et la mise en forme des blocs du parement (etc.) : rien ne va dans ce sens. Nous pensons que le mur est récent, peut-être du XIX<sup>e</sup> ou plus probablement encore du XX<sup>e</sup> siècle. On pourrait même croire à un mur édifié par un apprenti, unissant des aberrations à un soin relatif. Il remploie en revanche des éléments anciens, patinés, d'où l'impression d'ancienneté qui s'en dégage à première vue. Les fenêtres, elles, paraissent être authentiquement anciennes. En réalité, il semble que seule la baie du niveau inférieur le soit, bien qu'elle soit retouchée (meneau bûché/réparé et piédroits remplacés sur le haut de l'encadrement). En l'état, du fait de sa façon, tant du style que dans la technique, nous serions tentés de la dater des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mais une datation du XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas irrecevable. La baie du niveau haut semble en être une copie, ou la copie d'une autre. Notez que, bien qu'on discerne des détails typologiques mal respectés (moulures, linteau « faible », etc.), la copie est plutôt adroite, téméraire même puisque celle-ci présente un meneau à colombe et pas celle du bas. C'est ce qui nous fait proposer qu'elle soit la copie d'une autre fenêtre, qu'on ne connaît plus sur le site. La baie haute ne présente en revanche pas de traverse – et donc pas de croisée – mais il est probable que c'est parce que l'encadrement est prévu comme moins haut que sa voisine du dessous et que la proportion aurait alors été mauvaise.

Se pose alors la question de la provenance de la fenêtre du bas, puisqu'elle est clairement insérée dans ce mur. Le plus probable est qu'elle provienne du site même, car on déplace rarement des blocs sur une longue distance avant la mécanisation des transports, du fait de la peine que ça représente. Mais comme la baie est une pièce de

choix, il n'est pas exclu qu'une telle fenêtre puisse provenir de plus loin : le logis du château de Montataire ? Une autre bâtisse des alentours, par exemple une maison de la basse-cour ou une maison canoniale (dont nous ne savons rien) ? Du château de Creil, le plus proche voisin à présenter des baies à coussièges<sup>10</sup> ? D'une salle des ventes si l'aménagement est vraiment récent ? Ce dernier cas est recevable si l'on accepte notre proposition de dater le mur-pignon actuel du XX<sup>e</sup> siècle.

Le seul problème de toute cette démonstration est la mention du baron de Condé, en 1883 : « une grange du XIII<sup>e</sup> s., avec vieux bancs de pierre dans l'embrasure des fenêtres et croix de pierre dans les mêmes fenêtres ». Pour nous, structurellement, nous l'avons écrit ci-dessus, la grange ne peut pas être du XIII<sup>e</sup> siècle. La fenêtre basse éventuellement, et elle semble correspondre à sa description. Description qui donne d'ailleurs une mention de plusieurs fenêtres puisque l'auteur utilise un pluriel, ce qui va dans le sens de la proposition que nous faisons que la fenêtre haute soit la copie d'une baie aujourd'hui disparue. Quoi qu'il en soit, considérant que les maçonneries des murs-gouttereaux paraissent avérer qu'ils sont du XVIII<sup>e</sup> siècle, si un mur présentait déjà lesdites fenêtres médiévales, c'était nécessairement le mur-pignon, mais dans son état antérieur. Ainsi donc, le mur aurait simplement été redressé quelque part en 1763 (date du graffiti) et 1885 (date du témoignage de M. de Condé), après par exemple un effondrement. Et si une des fenêtres avait trop souffert, le propriétaire du moment aurait explicitement demandé à en faire faire une imitation. Notez que cette explication est intellectuellement recevable mais insatisfaisante, du fait du manque de preuve directe et de la conjecture qu'elle réclame.

La toiture, le sol et le pignon nord n'ont aucun intérêt pour notre sujet. Les abords du bâtiment ne nous renseignent pas, tant ils ont été modifiés.

Au final, que retenir de cet édifice ? Certains éléments plaident pour un premier état, post-médiéval mais antérieur à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont il est impossible de définir la fonction. La fenêtre médiévale (**E.A.10**) ne correspond pas à cet état. Elle pourrait témoigner en revanche d'un état plus ancien encore, mais il serait purement spéculatif, et le plus probable est qu'elle provienne d'ailleurs sur le site (ou d'un site voisin) et réintroduite dans ce bâtiment à l'occasion d'un des chantiers de réhabilitation de la bâtisse. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, date avancée aussi bien par la cartographie ancienne, le graffiti de la clef de la grande porte et la typologie des ouvertures, un bâtiment nouveau est édifié. Il n'est pas plus facile à comprendre mais on peut quasiment assurer que les murs-gouttereaux actuels proviennent de cet état. Le mur-pignon, quant à lui, paraît beaucoup plus récent : il n'est pas harpé aux murs-gouttereaux, il intègre davantage de remploi, y sont insérées une baie médiévale et surtout une copie de cette baie (ou d'une autre) qui paraît relativement récente. Nous serions tentés de proposer que ce pan soit du XX<sup>e</sup> siècle, à une époque où les détails architecturaux sont moins soignés (ressaut de maçonnerie externe sans larmier ni cordon par exemple) et où l'effet prime sur le fonctionnement (une baie médiévale remployée ; une baie à l'étage... alors qu'il n'y a pas d'étage !). Mais du fait de la mention du baron de Condé, on ne peut pas complètement exclure que cette solution soit plus ancienne. Comme il ne dit pas qu'il en est l'initiateur et qu'il est propriétaire depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il faudrait alors proposer de dater cette phase autour de 1790-1840, à une époque où, toujours d'après le baron de Condé, le site va mal et les propriétaires ne font aucun investissement. Le mur-pignon a en tout cas été organisé pour être vu de l'extérieur, d'où le soin apporté aux baies (même si elles ne sont pas pour autant parfaitement alignées verticalement) et quelle que soit la fonction de la bâtisse pour ce dernier état, elle donne l'impression, depuis l'extérieur, d'être résidentielle.

---

10. Pour ce sujet, voir notamment BILOT 2021.

Pourquoi le mur-pignon de la bâtisse du XVIII<sup>e</sup> siècle (ou de l'état précédent d'ailleurs) a disparu au point de permettre l'édification du nouveau ? Nous l'ignorons mais ceci peut servir d'indice indirect pour proposer que ce mur-pignon était « léger », c'est-à-dire aménagé d'ouvertures. Ce « vide » aurait alors à la fois justifié et facilité la reconstruction du mur-pignon actuel selon une disposition imitant peut-être l'ancienne. Rappelons que, de mémoire d'habitant, ce bâtiment est surnommé « la grange », comme d'ailleurs pour le baron de Condé. Il ne faut pas donner trop d'importance à la tradition locale mais pas non plus la balayer du revers de la main sous prétexte de scepticisme constant. Une telle fonction, au XVIII<sup>e</sup> siècle, conviendrait assez bien avec la typologie intérieure de la bâtisse (porte bâtarde, baie haute mais sans étage, pas d'indices de cheminée ou autre équipement domestique ou technique, etc.<sup>11</sup>). Étant donné la dichotomie entre une fonction de stockage et la présence de baies à coussièges, on ne peut que regretter qu'aucune source écrite ne nous aiguille clairement.

### *Le bâtiment L*

C'est l'édifice principal du site aujourd'hui, qui s'impose à la vue dès qu'on entre dans la cour et c'est le seul qui peut s'apercevoir hors du site. C'est assez logique puisque son dernier remaniement a souhaité cet effet. Pour autant, il ne sera pas possible de faire pour ce sous-ensemble une analyse aussi précise que pour le précédent. D'abord, depuis l'intérieur, la charpente et les maçonneries ne sont pas analysables puisque tout est couvert. Seuls les parements du niveau de sous-sol sont nus mais ils sont ravalés et peu prolixes. De l'extérieur, les reprises ont été puissantes et nombreuses, les plus importantes étant bien sûr à la transformation en manoir historiciste (style architectural qui cite explicitement des éléments d'architecture ancienne sans trop se soucier du réalisme ou de la cohérence) ainsi qu'aux ravalement et rejointoiement très récents.

L'édifice est de plan carré. Il mesure approximativement 12 m sur 7,50 m (cotes hors-œuvre). Il présente quatre niveaux, dont un en sous-sol et un sous comble. Il est exhaussé par rapport au niveau de la cour car il repose sur un réseau de salles semi-excavées à fonction de cellier (plutôt que des caves).

Les murs sud (mur-pignon) et est (mur-gouttereau) sont entièrement parementés à neuf et très certainement reconstruits intégralement. Ils sont suréquipés d'ouvertures à fonction de fenêtres et portes et surtout agrémentés de deux tourelles qui ne sont pas situées à l'angle mais sur la face postérieure (c'est-à-dire le mur-gouttereau est<sup>12</sup>). Il ne s'agit pas de faire la description dans le détail des éléments récents, trop nombreux et surtout qui relèvent bien davantage d'une démarche artistique que technique. On peut en revanche constater que les parements des murs du corps central sont réguliers, calibrés, soignés, contemporains des ouvertures et des décors. Cela n'empêche pas quelques irrégularités, comme par exemple pour le contrefort sud-est. Les parements des tourelles sont plus curieux : ils peuvent paraître anciens, d'autant qu'ils sont plus hétérogènes et irréguliers. Cependant, à y regarder de près, la plupart des blocs présentent des indices de taille à la boucharde ou au marteau-taillant grain-d'orge à dents très larges et aucun ne présente d'indice matériel d'ancienneté. Il est possible que les tours aient été édifiées à partir de blocs en remploi et le corps de logis à partir de pierres essentiellement neuves,

11. On pourrait tout de même toujours s'interroger sur l'intérêt de grandes fenêtres pour une grange... mais peut-être la fonction était-elle plurielle ou polymorphe (grange-étable-atelier par exemple).

12. Rappelons que dans l'architecture, la face antérieure est la face par laquelle on découvre l'édifice en s'en approchant (et par où se fait le plus souvent l'accès), la face postérieure est l'autre ; ici, on doit considérer que la face antérieure est celle située vers l'ouest, puisqu'on y trouve la grande porte depuis la cour.

d'où une telle différence de mise en œuvre entre deux éléments voisins et concomitants. Ceci pourrait aussi expliquer pourquoi les deux ensembles ne sont pas harpés, c'est-à-dire liés par des chaînes de pierres communes aux deux élévations. Il est aussi possible que le commanditaire ait cherché cet effet de différence de parement, notamment pour donner l'impression de vieillir les tours, qu'il a d'ailleurs fait équiper de baies renvoyant plutôt à la période romane alors que les baies du corps central relèvent plutôt de l'esthétique gothique. On pourrait aussi se demander si les deux ensembles ne seraient pas le fruit de deux campagnes de travaux distincts ou d'une évolution de programme en cours de chantier. Notez que les éléments de décors de la couverture semblent préservés, ce qui n'est pas souvent le cas.

En tout cas, rien qu'à l'analyse de ces deux façades, tant au plan technique que stylistique, on peut assurer que l'édifice actuel est le fruit d'une grande campagne de construction à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans un style historiciste alors très à la mode. Les références sont éclectiques : le répertoire médiéval domine, alliant références romanes et gothiques, mais on trouve aussi des éléments renaissants, tels que les culots du palier de l'escalier de la façade postérieure ou les grandes lucarnes ; les cordons qui rythment les façades et les corniches sont plutôt classiques ou néo-classiques ; le traitement du pignon est atypique. Les copies sont de qualité stylistique et techniques discutables. On est en droit de rapprocher cette campagne de travaux de l'installation d'Albert Dunbar-Schultze après 1895.

Le plus intéressant est que celui-ci est bien sûr parti, pour son projet, de la bâtisse antérieure. Il en reste quelques éléments observables, malheureusement difficiles à interpréter et quasiment indatables. La façade antérieure (c'est-à-dire la façade occidentale) est en grande partie constituée du dernier état ancien de l'édifice, qui n'était peut-être déjà plus celui d'origine. D'abord, le traitement est fort différent de la façade orientale : les parements irréguliers annoncent que cette partie, dans le projet de M. Dunbar-Schultze, devait être couverte (peinture ou végétal). Ensuite, lesdits parements attestent que la bâtisse antérieure était au moins aussi haute que l'actuelle. L'angle nord-est est traité en chaîne de pierre ; il n'y avait pas ici de contrefort sur le mur-gouttereau mais il semble en avoir existé un sur le mur-pignon, l'interruption du soubassement, les ruptures d'assises, les reprises et la lecture du plan de 1829 permettent de le supposer. L'insertion des ouvertures récentes et les rejointoiements ne facilitent pas l'analyse mais il ne semble pas qu'il y ait eu d'ouverture ou de contrefort ailleurs sur le mur-gouttereau. Le pan nord s'interrompt à une tourelle, environ située aux trois-quarts de la longueur du mur-gouttereau. Celle-ci est entièrement en carreaux de calcaire de petit et moyen appareil liés à joints fins à moyens. Elle présente un ressaut intermédiaire sous forme d'un larmier simple mais très probablement repris et de petites ouvertures irrégulièrement positionnées sur le fût. Il est difficile d'assurer que ces ouvertures sont d'origine, d'autant qu'elles sont étroites et non moulurées. On peut même douter de toute la tour, qui n'est jamais représentée sur les plans anciens. Nous la pensons tout de même d'origine car elle paraît avoir gêné le programme historiciste, par la rupture de symétrie et par la disproportion et la disharmonie qu'elle crée dans la façade. Ladite tourelle sert, dans le programme de M. Dunbar-Schultze, de tourelle-escalier en vis pour une circulation secondaire, notamment le service du personnel, mais il aurait pu s'en passer en adoptant une autre solution. En tout cas, ce n'était probablement pas sa fonction initiale (les anciens ne faisaient pas d'escalier aussi étroit et abrupt), qui devait se résumer à habiller un angle ou rythmer une façade. Notez que la partie basse de la tour étant assez différente de la partie haute, on peut se demander si cette tourelle n'était pas au départ une échauquette sur contrefort, dont le fût aurait été agrandi par le bas grâce à une reprise. Dans ce cas, ça expliquerait pourquoi elle n'apparaît pas sur les représentations anciennes. Seul un sondage archéologique sédimentaire permettrait de s'en assurer. Enfin, le pan au-delà de cette tourelle vers le sud est édifié différemment d'elle et du pan précédent. Il est d'ailleurs orienté autrement, suivant un axe décalé vers le

nord-ouest. La mise en œuvre alterne moellons et carreaux avec une plus large proportion de carreaux mais il est difficile d'en dire davantage tant l'ensemble est en mauvais état et beurré de ciment. On est à l'aplomb d'une des caves et on peut se demander si ce mur est ancien ou le fruit d'une reconstruction tardive et à l'économie. D'ailleurs, la fenêtre installée ici à l'étage est la moins soignée de tout l'édifice et le lien avec le contrefort d'angle installé sur le mur-pignon sud est maladroit.

Le mur-pignon nord est assez différent de ce qui vient d'être décrit. Il se caractérise par un mur de carreaux de calcaire de moyen appareil et grand module malheureusement largement amputé par les réparations et les adjonctions ; sa façon est fort différente de celle des façades imputables à M. Dunbar-Schultze et on peut la considérer comme ancienne. Elle est cependant également différente de celle du mur-gouttereau occidental. Au milieu du pan, un large contrefort très saillant soutient l'édifice. Sa silhouette est complexe puisqu'on compte trois ressauts chanfreinés sur ses faces latérales, quatre sur sa face frontale, et qu'ils ne coïncident pas. Au sommet du pignon, on trouve aujourd'hui une souche de cheminée monumentale et il semble que son installation a réclamé la reprise du glacis du contrefort, qui a peut-être été diminué d'une assise, voire de deux. Assez curieusement, un contrefort si puissant n'est pas facile à analyser. Typologiquement, il est médiéval et pourrait aussi bien dater du XIII<sup>e</sup> que du XV<sup>e</sup> voire du XVI<sup>e</sup> siècle, suivant le statut du site à ces périodes. Divers éléments de mise en forme et de mise en œuvre nous font tout de même plutôt plaider pour le début de l'intervalle chronologique. Il est peut-être représenté sur le plan de 1829, mais on croit plutôt apercevoir un décrochement du mur-pignon à partir de lui et un surépaississement jusqu'à l'angle nord-ouest. L'analyse architecturale ne le confirme mais l'état du bâtiment n'assure pas que l'archéologie ait davantage raison que la planimétrie ancienne. Au plan technique, ce contrefort n'est pas dans le sens de pente et pourtant déjà colossal, si bien qu'on peut se demander à quoi devaient ressembler les éventuels autres contreforts, notamment ceux représentés sur la moitié méridionale du mur-gouttereau sud sur le plan de 1829. On pourrait même croire que, au-delà d'un contrefort de façade, il s'agit d'un renfort pour un secteur faible mais connu pour tel dès la phase de travaux ancienne, par exemple si le terrain est instable ou si on aménage un conduit de cheminée au revers. C'est d'ailleurs ainsi qu'a réfléchi beaucoup plus tard M. Dunbar-Schultze puisqu'il a situé là ses cheminées, profitant du contrefort pour faire évider son mur-pignon... à moins qu'il n'ait opportunément profité de l'aménagement préexistant ?

Sous la bâtisse, il existe un réseau de deux celliers, reliés par un couloir large d'un mètre. On y pénètre par le pied de façade postérieure. À main gauche en entrant, c'est-à-dire au sud, une cave étroite de 2,04 m sur 4,20 m. Elle est haute d'environ 2,44 m et voûtée en berceau. Il y a là quelques petits réaménagements récents qui ne nous intéressent pas. Vers l'ouest (au pignon opposé à l'entrée), elle donne sur un soupirail inséré dans une embrasure elle-même vraisemblablement aménagée dans l'épaisseur du mur de fondation. Vers l'est, une porte et un très court couloir amènent à la base de la tourelle méridionale. Cette porte et ce pignon ont très clairement été remaniés. Il est d'ailleurs assez facile de deviner la partie structurellement ancienne de cette cave, caractérisée par un parement de carreaux de petit et moyen appareil, dressé au marteau-taillant droit et au ciseau droit. Dater cette partie ancienne de cave est plus délicat, faute d'élément stylistique ou d'indices d'usages. Elle pourrait en tout cas remonter à la seconde moitié d'Ancien Régime. Les reprises pour le chantier du manoir actuel se caractérisent par l'usage de pierres de nature différente, parfois de plus grande hauteur d'assise, parfois posées en délit, parfois terminées au chemin de fer ou à la ripe, etc. Il n'en reste pas moins que certains blocs anciens ont été réutilisés en emploi durant ce dernier chantier bien sûr (dont certains présentant des faces dressées au ciseau bretté à dents larges) et il ne faut donc pas tout baser sur la typologie de la mise en œuvre mais aussi sur les relations de recoupements. La cave septentrionale, plus grande (3,02 x 5,15 m ; hauteur sous voûte 2,27 m) est également ouverte à l'ouest par un soupirail et à l'est vers la base de la tourelle voisine. Cette cave,

elle aussi bâtie en carreaux de calcaire de moyen appareil dressé à l'outil à lame droite et voûtée en berceau, pour les mêmes raisons que précédemment, pourrait être de souche ancienne. C'est plus délicat à assurer pour le couloir qui les relie, qui pourrait être le fruit de la dernière campagne de chantier, malgré, une fois encore, des blocs en apparence anciens mais certainement en emploi ; la déconnexion des parements et les cotes rondes qui le caractérisent – un mètre de largeur par ex. – nous y encouragent. En l'état, on peut peut-être se figurer deux celliers anciens, indépendants, ouverts vers l'est, réunis et très remaniés à l'occasion du chantier d'Alfred Dunbar-Schultze.

Les sources cartographiques l'assurent, il existait déjà un bâtiment imposant à cet emplacement avant le bâtiment L. Celui-ci, d'après son décor sculpté, ainsi d'ailleurs que suivant plusieurs décors en stuc à l'intérieur (dans les alcôves des tourelles), date des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. À quoi ressemblait le bâtiment précédent ? Quelle était sa fonction ? De quand datait-il ? Il est difficile de le dire. Le puissant contrefort du pignon annonce une bâtisse de souche médiévale, on peut supposer qu'il soutenait un mur équipé de cheminées. On peut proposer qu'il datait du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle car la mise en forme, la mise en œuvre et la typologie des ressauts nous encouragent à proposer une date si haute. En revanche, le mur-gouttereau occidental est indatable, faute d'élément. Les ouvertures actuelles pourraient avoir totalement invisibilisé les ouvertures antérieures mais, en l'état, on doit présumer un mur aveugle, du moins de ce côté. Il est vrai que le site donne envie d'ouvrir les fenêtres vers l'est, face à la vallée, et ce probablement dès le Moyen Âge. Mais il est également possible que cet édifice ait été aveugle. En effet, un tel contrefort se voit aussi bien utile en contexte de logis de château ou de manoir que pour contrebuter une grange (ou même une église mais admettons que c'est improbable ici). Ce sont les celliers et la tourelle ancienne qui donnent finalement envie de privilégier l'hypothèse de logis plutôt que de bâtiment utilitaire. Quoi qu'on connaisse aussi des granges à tourelles (par exemple la grange cistercienne de Vaulerent à Villeron – Val-d'Oise).

Rappelons la mention de 1609 qui évoque explicitement une maison à la Caquetière. On pense pouvoir la situer ici. Rien de nouveau peut-être pour tous ceux qui, traditionnellement, considéraient que le logis « Kardhys » en avait remplacé un plus ancien mais encore fallait-il le démontrer. Surtout, il faut accepter que le « petit château » actuel est quelque peu différent de la maison antérieure. Si l'on en juge d'après le sous-sol, elle devait faire approximativement les mêmes dimensions mais être trop puissante pour justifier une grande cave continue. Ou alors la cave et la maison ont deux origines et deux destins distincts, ce qui est d'ailleurs souvent le cas. Si l'on en juge d'après la planimétrie ancienne, elle ne présentait pas de tourelle mais était contrebutée dans le sens de la pente. Si l'on en juge d'après les élévations, elle était haute, donc au moins avec un étage bas de service et un étage noble sous comble. La tourelle est certainement ancienne ; si elle était effectivement portée sur contreforts, ça pourrait expliquer la planimétrie qui ne la représente pas mais le baron de Condé qui la mentionne. Avec une tourelle de ce type, cette maison est effectivement assez proche du manoir tel qu'il s'entend dans son acception courante en France du nord depuis l'Ancien Régime : une bâtisse remarquable mais qui n'a ni la prestance ni le rang d'un château. C'est d'ailleurs ainsi que le baron de Condé recourt à l'expression.

## Les structures annexes

La porterie du site est assez massive et intéressante pour être considérée comme un édifice, nommé K. Elle est représentée sur la planimétrie ancienne et le baron de Condé la décrit comme fortifiée et signale qu'elle est double et qu'un des encadrements est « ogival », c'est-à-dire que l'arc suit un tracé brisé.

En l'état, il s'agit d'une belle maçonnerie orientée globalement est/ouest et qui barre l'entrée de la cour depuis la rue. Le niveau de circulation est approximativement le même qu'au Moyen Âge (peut-être marche-t-on vingt à trente centimètres plus hauts que les médiévaux mais la proportion de chacune des portes est assez bonne). Cette porterie est effectivement essentiellement médiévale. Les dessus-de-porte sont certainement dérasés et on peut supposer qu'il existait, sinon un fronton, un chaperon dans l'esprit de ceux qui coiffent les parties les plus hautes, à l'ouest. Au revers, des contreforts rythment la maçonnerie et contrebutent les encadrements de porte ; ils ne sont a priori pas assez forts pour avoir pu porter une plateforme à vocation de chemin de ronde. De toute façon, rien n'atteste d'un accès à ce type de structure haute. Rien n'indique non plus un quelconque dispositif de pont-levis barrant l'accès. En l'absence d'élément de surveillance et d'élément de cloisonnement complémentaire aux vantaux, et sans autre élément défensif apparent (pas de fente de tir par exemple) on ne peut donc pas considérer cette porte comme fortifiée. Ce n'est pas parce qu'elle est solide et qualitative ou qu'elle relève du vocabulaire architectural seigneurial ou, du moins, vernaculaire, qu'elle doit être considérée comme un élément de défense. En revanche, par sa façon (mise en œuvre très propre, mise en forme des blocs fine, soin des retombées des forces avec des arcs d'encadrements sous arcs de décharge), elle doit être considérée comme une pièce maîtresse du site, au plan architectural. Les hauts claveaux des arcs d'encadrement nous rappellent ceux de la porte de la grange de la rue Antoine de La Bédoyère à Raray, de la porte du couloir charretier du palais épiscopal de Beauvais, de la porte-sous-chapelle de la maison templière de Neuilly-sous-Clermont ou encore des portes de la grange de la ferme de Fourcheret (etc.), ce qui plaide pour une datation des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Au plan technique, la variation des hauteurs d'assises, les quelques irrégularités de parement (par exemple pour l'encadrement de la porte piétonne où les deux piédroits ne correspondent pas), la présence de tas-de-charge ou d'un arc brisé très profilé plaident peut-être plutôt pour la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, cet argumentaire est fragile car il s'agit de formes et pratiques assez communes et longtemps employées. Côté intérieur, la niche, les empochements des barres de condamnation ou la façon des embrasures n'aident pas davantage.

En tout cas, cette porterie est une pièce de choix qui participe, aux côtés du château et de l'église-collégiale, à cette notion de « quartier seigneurial » que nous évoquions plus haut. Elle rappelle que le patrimoine ancien ne se limite pas aux parties ecclésiales et strictement aristocratiques. On peut regretter la disparition des structures aux abords, notamment l'enceinte primitive, qui lui aurait donné du sens. On peut surtout regretter la végétation qui l'envahit progressivement et les rejointoiements au ciment, qui participent à sa dégradation accélérée.

À l'est du manoir Khardys, le mur de terrasse hémicirculaire est un aménagement bâti très vraisemblablement ex-nihilo durant le chantier commandité par M. Dunbar-Schultze. La cartographie ancienne n'atteste en tout cas d'aucune maçonnerie dans ce secteur. Le coteau étant nettement moins arboré au début du XX<sup>e</sup> siècle, la terrasse ainsi délimitée avait comme vocation de servir de balcon sur la vallée de l'Oise mais aussi d'habiller le site pour qui le découvre en contrebas. Les clichés anciens le confirment. En soit, ce muret imitant un crénelage est de faible intérêt. Certains blocs sont réutilisés mais plusieurs sont sciés, tous ou presque sont dressés au marteau-taillant grain-d'orge à

dents larges et les ouvriers n'ont recouru à aucune méthode constructive spécifique. C'est une maçonnerie commune, qui vaut comme élément de décor de jardin, office qu'elle ne remplit plus puisqu'elle tend à être couverte par la végétation. Notez que le muret séparateur au sud-ouest du manoir est différent ; il est édifié lui aussi en carreaux de calcaire évidemment mais la façon et surtout le chaperon plaident pour qu'il puisse être un élément plus ancien, cependant peut-être composé de blocs remployés une fois encore.

Le corps de puits, situé entre les bâtiments L et K, est une bâtisse en carreaux de calcaire coquillier assisés d'excellente qualité comparativement à son intérêt. On peut juste s'étonner de la disproportion de son traitement : grands carreaux de calcaire ; soubassement saillant ; porte et fenêtres moulurées d'un tore et d'une baguette, coiffées d'un arc néo-flamboyant ; corniche proéminente moulurée d'un tore ; en revanche toit plat sans traitement alors que c'est plus un édifice qu'un édicule. Il en ressort une curiosité plutôt mal proportionnée, non pas en elle-même mais comparativement aux édifices voisins et à sa fonction propre. C'est assez caractéristique de l'architecture historiciste et assure d'une datation du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Immédiatement au nord-ouest du bâtiment M, une carrière est soutenue par un arc diaphragme en carreaux et moellons de calcaire. L'arc lui-même est chanfreiné. Il est néanmoins d'une façon et d'une typologie très commune et difficile à dater. En l'état, considérant que les joints sont là-aussi badigeonnés de ciment et que les marques d'outils, tant sur les blocs que dans la carrière, sont tout à fait communes, il nous semble préférable de considérer cet aménagement comme relativement récent, peut-être du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le bloc monolithe vertical et décoré qu'on trouve en fond de parcelle est l'origine de la partie supérieure du décor de la fontaine. Il a été remplacé à une date inconnue (les témoignages diffèrent mais c'était apparemment au début du XXI<sup>e</sup> siècle) et l'ancien bloc a été conservé. La partie haute, concave, entre l'octaèdre et la pseudo-corbeille de chapiteau est couvert de graffitis dont certains sont récents.

Au nord-est du bâtiment M, entre lui et ladite pierre de fontaine remplacée, on traverse un espace engazonné dans lequel on peut distinguer deux niveaux terrassés différents. Orientés nord/sud, celui de l'ouest est plus haut que celui de l'est et les vestiges d'une maçonnerie dérasée les séparent. C'est un des murs de clôture de l'ancien jardin, probablement le muret ouest, qu'on observe sur les plans du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas, en soit, fondamental, mais rappelons que les maçonneries contemporaines emploient souvent des éléments des périodes antérieures et que les parties enfouies sont souvent les plus prometteuses : les blocs remployés sont rarement retaillés, ainsi donc des éventuels blocs sculptés, moulurés ou décorés d'autres éléments pourraient se révéler être tels qu'ils étaient dans leur dernier état.

## Synthèse

Le site du petit château n'est pas évident à l'analyse. Les sources archivistiques sont rares, les publications largement erratiques et renvoient presque toutes à celle, fondatrice, du baron de Condé. La planimétrie et la cartographie anciennes sont utiles mais limitées. C'est surtout au plan archéologique que le site est frustrant, car les indices sont nombreux mais chaque fois isolés et difficiles à conjuguer.

Le lecteur doit retenir que le site peut, par sa situation topographique propre et par sa proximité avec l'église et le château, exister dès le Moyen Âge. La porterie (bâtiment K) et le contrefort du manoir (bâtiment L), avec une partie de la maçonnerie qui l'entourne, l'attestent archéologiquement pour les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, période à laquelle ces éléments peuvent être rapportés. La fenêtre à croisée et coussièges du rez-de-cour de la « grange » (bâtiment M) peut aussi être rapprochée de cette période mais, puisque nous considérons cette fenêtre comme remontée dans un mur récent et largement postérieur à elle, on ne peut pas assurer qu'elle était déjà sur le site durant cette première phase. C'est néanmoins probable. Quant à la façade occidentale du manoir, avec sa tourelle, si elle est médiévale, ce qui est possible sans être certain, elle pourrait être plus tardive. On constate en tout cas que les calcaires employés dans ce pan ne sont pas tout à fait les mêmes que pour la fenêtre, la porterie et surtout le mur-pignon à contrefort pourtant immédiatement voisin.

On ne sait pas ce que devient le site après le XIV<sup>e</sup> siècle et il ne faut pas nécessairement garder la vision catastrophiste d'une période surnommée la guerre de Cent Ans durant laquelle les révoltés « Jacques », les armées, la peste ou les brigands auraient tout détruit à Montataire et dans les alentours. On constate néanmoins que, pour notre site, la période dut constituer une rupture puisqu'aucune élévation ni aucune source qui nous soit parvenue ne peut lui être attribuée.

C'est peut-être avec la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et plus probablement le courant du XVII<sup>e</sup> siècle que certaines élévations paraissent être nouvellement édifiées : le pan occidental du mur-gouttereau nord du bâtiment M et la base du mur-gouttereau sud du même bâtiment ; une partie des caves du manoir peut-être. On recourt à des outils simples (parties actives à lames droites), à des carreaux moyens et plutôt calibrés, à du moellon aussi et à des structures simples (voûte en berceau, soubassement, jambe de force). Ceci pourrait correspondre avec la prise en main du site par les Madaillan en 1609, mais il ne faut pas tout prêter aux seigneurs car les fermiers avaient déjà eux-mêmes tout intérêt à bien gérer leur domaine et à y investir.

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle : troisième phase de réaménagement, avec une reprise assez forte de la grange. Les murs-gouttereaux en témoignent mais l'édifice reste pourtant difficile à comprendre : pas de planchers mais des aménagements muraux curieux et leur condamnation ou leur modification, avec ces pierres saillantes irrégulières, les rendent autant difficiles à interpréter qu'à dater. De plus, la stabilité du site d'après la cartographie et la description du baron de Condé en 1883, encourageant à penser que les fenêtres à coussièges sont déjà en place mais l'analyse archéologique ne plaide pas en ce sens. Celle en hauteur, bien qu'inaccessible directement, nous paraît être finalement une copie contemporaine et celle du niveau bas est aménagée dans un mur que nous croyons relativement récent. Surtout, que viendraient faire des fenêtres de ce type dans une bâtisse à fonction de stockage ? Nous avons proposé un scénario en trois temps mais qui reste fragile faute de preuve directe. Il faut l'admettre, cette partie du site est incompréhensible en l'état, et il faut espérer un suivi archéologique ou la découverte d'autres éléments documentaires pour aller plus loin. Remarquez que pour la tourelle du manoir, c'est encore différent : M. de Condé l'atteste, l'analyse archéologique aussi (peut-être différente cependant) mais la planimétrie ne la représente jamais... Les sources sont rares mais en plus discordantes.

Autour de 1900-1930, le « château Khardys », c'est-à-dire le manoir dans sa configuration actuel, est aménagé. Il s'agit d'une bâtisse de style historiciste qui renvoie à la nouvelle architecture de cette période. Au plan technique, ce n'est pas très qualitatif. Au plan esthétique, c'est une question de goût. Ce choix résulte néanmoins d'une pensée héritée du baron de Condé : pour le nouveau propriétaire et occupant, M. Dunbar-Schultze, le site était ancien et noble. Il était nommé clos de la Caquetière et il méritait à ce titre une architecture évocatrice. Le choix d'un répertoire de formes où dominent les résonances médiévales ou, plutôt devrait-on dire cette fois « moyenâgeuses »<sup>13</sup>, a donc beaucoup de sens. Et tant mieux car c'est ce qui va décider la municipalité à se porter acquéreuse en 1960 et qui va justifier, aujourd'hui encore, l'intérêt que lui portent les amateurs de patrimoine, tout particulièrement les membres de l'association Mons ad Theram.

13. Le mot « médiéval » renvoie à ce qui a été produit au Moyen Âge ou à ce qui a trait directement au Moyen Âge, le mot « moyenâgeux » est un néologisme qui a connu un certain succès dans la langue française et il renvoie désormais, pour les linguistes, aux perceptions erronées du Moyen Âge aux périodes postérieures.

# Bibliographie



**ABDI 2018**

Sofiane Abdi, « Étude d'une collégiale castrale. Notre-Dame du Châtel de Clermont au Moyen Âge », *Comptes rendus et Mémoires. Société Archéologique et Historique de Clermont-en-Beauvaisis*, tome 44, années 2014-2017, 2018, p. 154-165.

**ASSOCIATION s.d.**

Association Mons ad Theram, *À la découverte de Montataire*, Montataire, Ville de Montataire [non consulté].

**BAUTIER 1989**

Robert-Henri Bautier (dir.), *Autour du donjon de Clermont, témoin de l'histoire*, actes du colloque de Clermont du 10-11 octobre 1987, Beauvais, G.E.M.O.B., 1989.

**BAYART et GALVIN 2017**

Magalie Bayart, Christine Galvin, *Des mémoires de Montataire*, Montataire, Mons ad Theram/Ville de Montataire, 2017 [non consulté].

**BIDEAULT et LAUTIER 1987**

Maryse Bideault et Claudine Lautier, *Île-de-France Gothique, tome 1 : les églises de la vallée de l'Oise et du Beauvaisis*, Paris, Picard, 1987, p. 218-226.

**BILOT 2019**

Nicolas Bilot, *Montataire (Oise). Église Notre-Dame et presbytère*, rapport de sondage archéologique, S.D.A.O., 2019.

**BILOT 2021**

Nicolas Bilot, *Creil (Oise). Le château*, rapport d'archéologie du bâti, S.D.A.O., 2021.

**BLONDIAUX et alii 1999**

Joël Blondiaux, Claudie Decormeille-Patin, Françoise Vallet, « Le cimetière mérovingien de Montataire (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1-2, 1999, p. 83-182.

**CLAUX et alii 2016**

Jacques Claux, Francis Deschamps, Christine Galvin, François Kubiak, *Les lieux-dits à Montataire : à partir du cadastre de 1809*, Mons ad Theram/Ville de Montataire, 2016 [non consulté].

**CONDÉ 1883**

Georges Ferdinand Émile de Condé, *Histoire d'un vieux château de France. Monographie du château de Montataire*, Paris, Picard, 1883.

**DUTHOIT 1873**

Léon Duthoit, « Monuments Historiques – église de Montataire », *Comité Archéologique de Senlis, Comptes rendus et mémoires*, 1873, p. 159-162.

**DURVIN 1984a**

Pierre Durvin, « Évolution de l'agriculture sur le domaine seigneurial de Montataire entre 1744 et 1794 », *Documents et recherches. Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Géographique de Creil et de sa région*, n° 123, janvier 1984, p. 1-32.

**DURVIN 1984b**

Pierre Durvin, « Évolution de l'agriculture sur le domaine seigneurial de Montataire entre 1744 et 1794 (suite) », *Documents et recherches. Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Géographique de Creil et de sa région* n° 125, juillet 1984, p. 1-38.

**FAURE-HÉROUART 1903**

Dominique Faure-Hérouart, *Histoire de Montataire depuis son origine jusqu'à nos jours*, Mércourt-l'Abbé, Imp. Doucet, 1903 [non consulté].

**FLORI 1995**

Jean Flori, « Faut-il réhabiliter Pierre l'Ermite ? (Une réévaluation des sources de la première croisade) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1995, p. 38-149.

**GRAVES 1828**

Louis Graves, *Précis statistique sur le canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise)*, Beauvais, éd. Desjardins, 1828, p. 277-279.

**HAGENMEYER 1883**

Henri Hagenmeyer, *Le vrai et le faux sur Pierre L'Hermite. Analyse Critique des témoignages historiques relatifs à ce personnage et des légendes auxquelles il a donné lieu*, trad. Furcy Raynaud, Paris, imp. librairie de la Société Bibliographique, 1883.

**LEFÈVRE-PONTALIS 1906**

Eugène Lefèvre-Pontalis, « Montataire. Eglise - Château » *Congrès archéologique de France. LXXII<sup>e</sup> session tenue à Beauvais en 1905*, Paris-Caen, Picard-Delesques, 1906, p. 117-121.

**MARSY 1888**

Arthur de Marsy, « Le château de Montataire », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. VII, p. 32-38.

**MÜLLER 1896**

Eugène Müller, *Senlis et ses environs*, Senlis, éd. Nouvian, 1896.

**NASI 2010**

Sophie Nasi, *Louis Sauvageot (1842-1908). Architecte et restaurateur à Rouen, Mont-Saint-Aignan, P.U.R.H.*, 2010.

**PAILLARD 1931**

Abbé Paillard, « Excursion à Montataire », *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique et Historique de Clermont-de-l'Oise*, années 1927-1928, 1931, p. VII-X.

**PÉROUSE DE MONTCLOS 2011**

Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*, Paris, éd. du Patrimoine, rééd. 2011.

**PIHAN 1889**

Louis Pihan, *Esquisse descriptive des Monuments dans l'Oise*, Beauvais, Imp. D. Père, 1859, p. 456-464.

**POSCHADEL 2024**

Pierre Poschadel, « Collégiale Notre-Dame de Montataire », URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A9giale\\_Notre-Dame\\_de\\_Montataire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A9giale_Notre-Dame_de_Montataire), notice consultée le 24/07/2024.

**SEYDOUX 2009**

Philippe Seydoux, *Châteaux et gentilhommières des Pays de l'Oise. Tome I. Beauvaisis*, Paris, Éd. de la Morande.

**VERMAND 1997**

Dominique Vermand, « Montataire » dans *Églises de l'Oise. Canton de Montataire. Vallées de l'Oise et du Thérain*, Comité Départemental du Tourisme de l'Oise et O.T.S.I. de Saint-Leu-d'Esserent, 1997, p. 10-12 (reproduit dans « Montataire, collégiale Notre-Dame », [www.eglisesdeloise.com](http://www.eglisesdeloise.com), notice consultée le 24/07/2024).

**VION 1853**

Michel Vion, *Pierre l'Hermitte et les croisades ou la civilisation chrétienne au Moyen Âge*, Amiens, éd. Lenoël-Hérouart, 1853.

**WOILLEZ 1862**

Emmanuel Woillez, *Répertoire archéologique du département de l'Oise rédigé sous les auspices de la société académique d'archéologie, sciences et arts de ce département*, Paris, Imp. Nationale, 1862, col. 167.

# Annexes



## ANNEXE I

### Notice scientifique

Extrait de Nicolas Bilot, *Église Notre-Dame et presbytère*, rapport de sondage archéologique, S.D.A.O., 2019, p. 6 et planche 4.

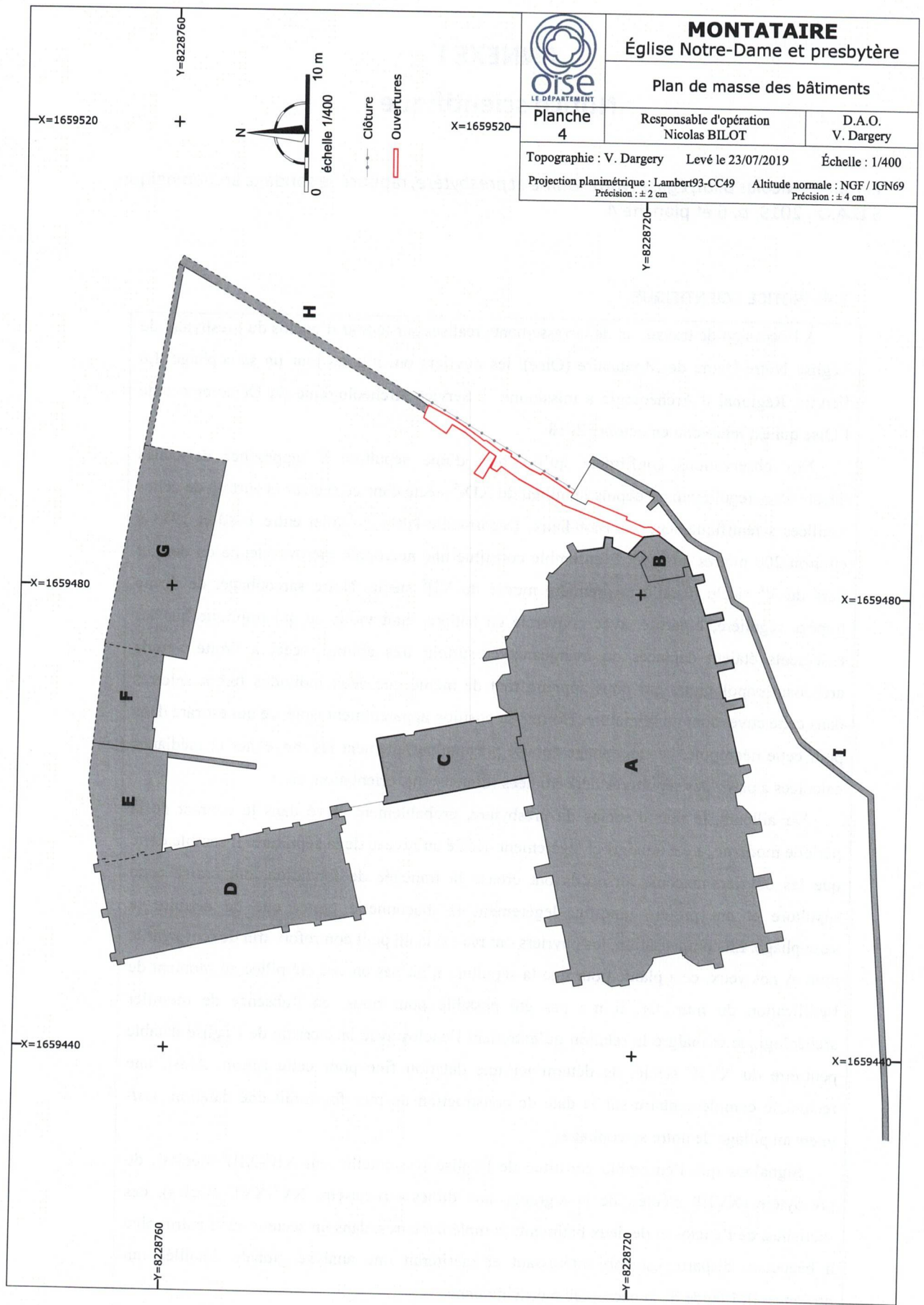
#### 1.4. NOTICE SCIENTIFIQUE

À l'occasion de travaux et de terrassements réalisés sur le mur d'enclos du presbytère de l'église Notre-Dame de Montataire (Oise), les ouvriers ont mis au jour un sarcophage. Le Service Régional d'Archéologie a missionné le Service Archéologique du Département de l'Oise qui est intervenu en octobre 2018.

Nos observations confirment qu'il s'agit d'une sépulture à rapprocher de celles découvertes régulièrement depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans ce secteur et surtout de celles fouillées scientifiquement par Blondiaux, Decormeille-Patin et Vallet entre 1980 et 1983 à environ 200 mètres au nord. L'ensemble constitue une nécropole mérovingienne du dernier tiers du V<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle. Notre sarcophage, de forme trapèze régulière, bipartite, avec couvercle en bâtière, était violé, ce qui implique que les ossements étaient déplacés ou manquants et surtout très abîmés ; ceci a limité l'étude archéoanthropologique qui nous apprend tout de même que deux individus furent enterrés dans cette cuve, dont un immature. Hormis sa position apparemment isolé, ce qui est rare dans pour cette nécropole, ce sarcophage épouse presque parfaitement les moyennes et médianes calculées à partir des sépultures déjà étudiées (dimensions, orientation, etc.).

Par ailleurs, le mur d'enclos du presbytère, probablement élevé dans le courant de la période moderne, a été amaigri et légèrement décalé au niveau de la sépulture. Il semble donc que les ouvriers-maçons, lorsqu'ils ont creusé la tranchée de fondation, ont croisé cette sépulture et ont préféré modifier légèrement la maçonnerie plutôt que de détruire le sarcophage. En compensation, les ouvriers ont réalisé là un petit contrefort afin de renforcer le mur. À nos yeux, cela plaide pour que la sépulture n'ait pas encore été pillée au moment de l'édification du mur. Or, il n'a pas été possible pour nous, en l'absence de mobilier archéologique et malgré la relation qu'entretient l'enclos avec la sacristie de l'église datable peut-être du XVII<sup>e</sup> siècle, de déterminer une datation fine pour cette action. Ainsi, une recherche complémentaire sur la date de construction du mur fournirait une datation *post-quem* au pillage de notre sarcophage.

Signalons que l'ensemble constitué de l'église (essentiellement XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), du presbytère (XVIII<sup>e</sup> siècle), de la « grange aux dîmes » (peut-être XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), des sacristies, de l'enclos et de deux bâtiments complémentaires, dans un secteur où le patrimoine a beaucoup disparu, est fort intéressant et mériterait une analyse globale détaillée qui prolongerait l'étude de la nécropole mérovingienne.



## ANNEXE II

### Transcription

Morgan HINARD

La transcription présentée ci-dessous est celle d'un aveu et dénombrement de la seigneurie de Montataire, daté du 15 juillet 1732, qui est conservé dans les archives du Musée Condé<sup>1</sup>. Nous indiquons seulement les descriptions proposées par le seigneur Louis Joseph Madaillan de Lesparre à propos de son château de Montataire et de la ferme de la Caquetière. L'orthographe actuel, le pluriel et la ponctuation ont été également employés afin de faciliter la compréhension globale du document.

« C'est l'aveu et dénombrement que baille au roi notre sire et à très haut, très excellent et très puissant prince Louis Henri duc de Bourbon prince de Condé, prince de sang, pair et grand maître de France, duc d'Enghien, de Guise et de Châteauroux, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses provinces de Bourgogne et Bresse, comte de Clermont, seigneur de la châtellenie de Creil et à cause d'icelle haut et puissant seigneur Louis Joseph de Madaillan de Lesparre de la Motte Chiorchim, ancien capitaine, sous-lieutenant des gens d'armes de la garde du roi, maître de camps de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Montataire, Gournay et autres lieux (...).

(...). Premièrement le château et hôtel seigneurial dudit Montataire ainsi qu'il se comporte, billard, parterre, jardins, avenues, cour, ferme et basse-cour, terrains, coteaux employés pour 14 arpents par l'article premier dudit aveu et contenant à présent davantage à cause de plusieurs annexes qui ont été faites par acquisition le tout situé proche de l'église de Notre-Dame du Mont dudit Montataire et tenant au cimetière et presbytère fermé de murailles (...)

(...). *Item* le bois ou [bosquet] appelé communément le [bosquet] de messire Regnault sis audit Montataire contenant sept arpents faisant partie de 10, tenant d'un côté au sieur de Breda, d'autre au chemin de Montataire à Laigneville, d'un bout au surplus mouvant d'autre seigneurie, et d'autre bout audit seigneur de Montataire à cause de la Caquetière ; c'est l'article cinq dudit aveu.

Autres domaines faisant à présent partie de ladite seigneurie de Montataire acquis et réunis depuis l'aveu du premier février 1538.

Premier la ferme de la Caquetière, consistant en plusieurs bâtiments, cour et jardin sise audit Montataire vis-à-vis le presbytère, retiré par retrait censuel par contrat passé devant Lefevre notaire à Creil le 24 avril 1609 (...) ».

---

1. A.M.C., 1-C-27.

## ANNEXE III

### Notice historique.

### Le « petit château » et le « clos de la Caquetière »

Morgan HINARD

Le 28 juillet 2023, l'archiviste de Montataire Nathalie Patry rédige un courriel relatif au « petit château », résidence qui se trouve dans le clos de la Caquetière à proximité de la collégiale Notre-Dame. Elle évoque alors un ouvrage consacré à Georges Dufaud (1777-1852), un ingénieur et industriel français qui érige les forges de Montataire en 1811<sup>1</sup>. Celles-ci sont ensuite achetées deux ans plus tard par les frères Mertian, Jean Jacques Bernard et Basile Louis. Georges Dufaud, d'après l'ouvrage, réside au « petit château », de même que les Mertian ensuite « qui [campent] tant bien que mal dans [ce] petit manoir de «La Caquetière» qui dépendait du château [de Montataire] ». Nathalie Patry précise alors « qu'avec l'acte de vente de 1609, c'est la deuxième fois qu'il est fait mention d'un manoir à «La Caquetière» ». Tous ces éléments permettent à l'archiviste de conclure que « le Petit Château est antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, à moins qu'il n'ait été achevé au tout début du XIX<sup>e</sup> ».

Les informations rassemblées questionnent. Tout d'abord, Nathalie Patry n'identifie pas le livre qu'elle consulte à propos de Georges Dufaud et des frères Mertian. Les archives municipales de Montataire conservent un classeur intitulé *Château – Petit Château* qui rassemble pêle-mêle des articles de presse, des actes originaux et des extraits de livre. Le passage qui concerne la résidence des industriels provient d'une œuvre romanesque de Denise Le Maillier intitulé *Le roman des Dufaud*<sup>2</sup>. L'auteure souhaite grâce à celui-ci « faire revivre [la famille] en s'appuyant sur la tradition familiale et sur des documents authentiques ». Selon nous, le passage qui concerne le petit château est une pure invention que son auteure ne justifie d'ailleurs par aucune source historique.

À propos du document de 1609, une photocopie de l'acte original est insérée dans le classeur que nous venons de signaler. Le 24 avril de ladite année, Pierre Godart, « laboureur demeurant à Vitel, paroisse de Montataire » renonce à une propriété en faveur du seigneur de Montataire Jean de Madaillan et sa femme Judith de Chavigny. Il s'agit « d'une maison, cour, grange, étable, lieu et pourpris ainsi qu'elle s'étend et comporte avec la garenne y tenant contenant deux arpents ou environ, assise audit Montataire vulgairement appelée "l'hôtel de Caquetière" ». La propriété est « tenante d'un côté au chemin qui mène à l'église, d'autre aux vignes d'en haut, d'un bout au presbytère, d'autre bout à la rue ».

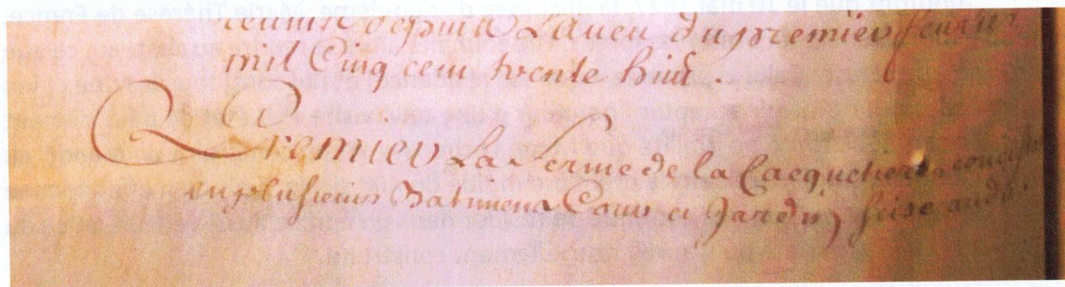
Le contrat précise aussi que « l'hôtel de Caquetière » fut acheté deux ans plus tôt, le 29 novembre 1607, par le laboureur Godart auprès « de Pierre Lequoy l'aîné, Michel Lequoy, Pierre Lequoy le jeune marchands demeurant à Senlis, et consorts ». Les seigneurs de Montataire souhaitent le récupérer pour qu'il soit réuni « en leur table et domaine à cause de leur dite terre et seigneurie de Montataire ». La vente est conclue moyennant la somme de 340 livres « en francs deniers ». Le lecteur a sans doute remarqué que la description de l'acte ne mentionne pas de manoir, seulement une maison et des bâtiments associés.

Une lecture complémentaire d'archives liées à la seigneurie de Montataire, conservées cette fois-ci au Musée Condé de Chantilly, mentionnent de nouveau cette

1. [https://lettresfamiliales.ehess.fr/view/Montataire\\_\(forges\)](https://lettresfamiliales.ehess.fr/view/Montataire_(forges))

2. LE MAILLIER D., *Le roman des Dufaud*, La-Charité-sur-Loire, éd. Delayance, 1962.

acquisition de 1609<sup>3</sup>. Le 15 juillet 1732, Louis Joseph de Madaillan de Lesparre rédige un aveu et dénombrement de sa seigneurie de Montataire. Il présente alors « la ferme de la Caquetière, consistant en plusieurs bâtiments, cour et jardin sise audit Montataire vis-à-vis le presbytère, retiré par retrait censuel par contrat passé devant Lefevre notaire à Creil le 24 avril 1609 » (**fig. 1**).



**Fig. 1** : Mention de la « ferme de la Caquetière » dans l'aveu et dénombrement du 15 juillet 1732 (A.M.C., 1-C-27)

Ce document de 1732 confirme que les seigneurs de Montataire conservent « la ferme de la Caquetière » pour leurs propres intérêts. En revanche, il ne mentionne toujours pas de manoir et un nouveau texte, non daté mais plus tardif que le précédent, confirme la vocation agricole du site au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une « prise et estimation du château [de Montataire] et bâtiments » dont le quatrième article stipule :

« 4° La ferme dite la Caquetière et avenue clos de murs, le long du chemin du château à Gournay contenant sept arpents [et demi] [:] 3 000 [livres tournois] »<sup>4</sup>.

Les seigneurs de Montataire n'ont pas été dépossédés de leurs biens pendant la période révolutionnaire. La famille de Lorbehaye conserve ainsi son château et le domaine associé duquel relève la Caquetière. Nous avons une représentation de celui-ci grâce aux feuilles du cadastre ancien de 1809<sup>5</sup>. La matrice cadastrale qui lui est associée confirme que l'ensemble appartient toujours à la famille de Lorbehaye. Vingt ans plus tard, en 1829, un *Plan du château de Montataire et de ses dépendances* est réalisé. Ce document, qui est aujourd'hui conservé à Montataire<sup>6</sup>, n'a pas été retrouvé lors de notre visite aux archives municipales de la ville par les services concernés. Nous devons donc nous contenter d'une reproduction de mauvaise qualité proposée par le service de l'Inventaire général du patrimoine des Hauts-de-France (**cf. annexe V**). Malgré cela, les quelques informations lisibles sur ce plan confirment que la Caquetière est encore une dépendance du château de Montataire.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine de Montataire semble pourtant dans un piteux état. Selon Georges Ferdinand Émile de Condé, Charles Eustache Antoine de Lorbehaye, le dernier héritier de sa famille, peine à entretenir convenablement sa propriété. Il écrit que :

« (...) par suite de la Révolution, des évènements, et, dit-on, d'un manque absolu d'entente pour la direction de ses affaires, il était devenu relativement

3. A.M.C., 1-C-27, dossier 4.

4. A.M.C., 1-C-27, dossier 4.

5. A.M.M., 1 G 1.

6. A.M.M., 1 S 2.

pauvre et ne pouvait plus suffire aux dépenses nécessaires pour soutenir l'état de sa maison. Il avait fini par vivre seul et presque ermite. Il n'habitait plus qu'un coin du château et avait installé sa cuisine en un des salons déserts qui avoisinaient la chambre dans laquelle il s'était réfugié. Les toits ne tenaient plus ensemble, l'eau commençait à pénétrer à travers les ardoises raréfiées »<sup>7</sup>.

Ajoutons que le 10 mai 1827, la duchesse d'Angoulême, Marie Thérèse de France, se rend à Montataire pour visiter les forges. Elle souhaite alors se rendre au château, ce que le propriétaire refuse. Celui-ci prétexte « que [sa résidence] et [lui sont] tous les deux bien trop malades pour pouvoir accepter l'honneur d'une telle visite »<sup>8</sup>. L'état de délabrement général exclut donc toute possibilité que M. de Lorbehaye ait pu construire un manoir au sein du clos de la Caquetière dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a en effet aucune raison valable pour que celui-ci continue de résider dans un édifice aussi vétuste, et ce au détriment d'une propriété qu'il aurait nouvellement construite.

Les Lorbehaye vendent leur domaine de Montataire « après 1830 »<sup>9</sup>. Il est seulement acheté par le baron de Condé seize ans plus tard, en 1846<sup>10</sup>. Le nouveau propriétaire entame dès lors sa restauration qu'il documente grâce au livre qu'il consacre au site castral montatairien. L'auteur indique que celui-ci fut toujours environné :

« (...) par une série de clos entourés de murailles, auxquels on ne pouvait arriver que par des portes également fortifiées qui existaient encore il n'y a pas très longtemps. Ces clos sont désignés, aujourd'hui, sous les noms de clos Blanc, clos Rouge, clos de la Cure, clos de la garenne de la Caquetière. Ce dernier possède, entre autres bâtiments, une maison à tourelle, type du petit *manoir* d'autrefois, une grange du XIII<sup>e</sup> siècle, avec vieux bancs de pierre dans l'embrasure des fenêtres et croix de pierre dans les mêmes fenêtres, et une assez belle entrée du XIV<sup>e</sup> siècle présentant, comme toujours alors, la double porte, une grande, une petite ; la dernière est ogivale »<sup>11</sup>.

Le baron de Condé présente donc le clos de la Caquetière qui comprend une « maison à tourelle type du petit *manoir* d'autrefois ». Si celui-ci peut s'apparenter à l'édifice que nous voyons aujourd'hui, l'indication du terme « manoir » en italique, effectuée par le baron lui-même, appelle à la prudence. L'auteur peut en effet décrire une maison bien différente du petit château actuel. Il ne propose également aucune datation de l'édifice, et ce contrairement à « la grange du XIII<sup>e</sup> siècle » et à la « belle entrée du XIV<sup>e</sup> siècle ». Quoiqu'il en soit, le baron de Condé est peu disert sur un site qui lui appartient pourtant bel et bien, comme le confirment les matrices cadastrales de Montataire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Le baron de Condé est marié à Agnès Anna Cécile Schultz. Le couple décède sans enfants, respectivement en 1886 et 1891, et leurs propriétés de Montataire sont attribuées à Naylor Dunbar-Schultz, frère d'Agnès Anna Cécile. Ce dernier meurt quelques années plus tard, en 1895, et l'héritage est partagé entre sa veuve, prénommée Béatrice, et ses trois enfants Mina, Alfred et Cécile Violette. Cette indivision, qui reste encore à mieux connaître,

---

7. CONDÉ 1883, p. 466-467.

8. CONDÉ 1883, p. 471.

9. MARSY 1888, p. 34.

10. MARSY 1888, p. 34.

11. CONDÉ 1883, p. 155-156.

12. A.M.M., 1 G 20.

favorise sans doute la construction d'une résidence au clos de la Caquetière. Elle serait alors destinée à l'un des ménages des enfants. Il est communément accepté que le petit château est la propriété d'Alfred Dunbar-Schultz, célèbre violoniste surnommé « Stephano Khardys ». Ce surnom explique donc la raison pour laquelle le petit château soit parfois appelé « Château Khardys ». Pourtant, le violoniste réside ailleurs. Un témoignage d'un habitant de Creil M. Louis Fasquelle, conservé dans le classeur des archives municipales spécifique au petit château, indique que Alfred Dunbar-Schultz « mourut le 28 juin 1951 au 33 rue de l'église (habitation troglodyte [qu'il] n'avait pas quitté depuis la guerre) ».

Quelques années plus tard, le 11 décembre 1959, le conseil municipal de Montataire confirme l'acquisition de la propriété de la Caquetière auprès de « M<sup>me</sup> veuve Boswell », sans doute Cécile Rose Violet Dunbar-Schultze, la sœur d'Alfred<sup>13</sup>. La délibération, que nous présentons intégralement transcrite ci-dessous, nous renseigne sur l'état détérioré du petit château et la composition du site de la Caquetière :

« Monsieur le maire rappelle que dans le but d'enrichir le domaine communal et de contribuer à la préservation des sites, le conseil municipal avait envisagé l'acquisition de propriétés dépendant du domaine du château de Montataire, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Boswell, savoir :

1°) Une propriété entourée de murs dénommée "la Caquetière" et garenne fermée dans laquelle existe une construction détériorée appelée "Petit Château", un bâtiment autrefois à usage de grange, un puits couvert, plusieurs amorces de carrière en galeries souterraines, cour et jardin inculte depuis plusieurs années, bois avec arbres d'agrément, ancienne carrière de pierre à bâtir abandonnée à l'extrémité nord-est, l'ensemble ayant son entrée sur l'allée de la Caquetière par une petite porte et une grande porte, d'une superficie totale d'après plan ancien, de 19 205 mètres carrés, tenant d'un côté nord-ouest des parcelles de terre à plusieurs propriétaires, d'autre côté l'allée des marronniers et la cavée de Beauvais, d'un bout nord-est un bois à M<sup>me</sup> Boswell, d'autre bout l'allée de la Caquetière, section C du cadastre, numéros 1424 à 1429.

2°) L'allée des marronniers et l'allée de la Caquetière, d'une superficie totale d'environ 4 154 mètres carrés, tenant d'un côté nord-ouest l'article 1<sup>er</sup> désigné ci-avant et par hache l'église et ses dépendances ainsi que le chemin dit des Clos, d'autre côté la rue de Nogent, d'un bout nord-est la cavée de Beauvais et la rue de Nogent, d'autre bout l'entrée du château, section E du cadastre numéro 1290.

3°) Un terrain formant terre-plein, lieu-dit le Clos Blanc, sur lequel est installé un jeu d'arc, planté de quelques arbres, traversé par une allée privée et bordée d'anciennes habitations souterraines, dont l'ensemble d'une contenance d'environ 8 058 mètres carrés, tient d'un côté est au cimetière, d'autre côté au chemin des beaux frayers, d'un bout nord à frontin et d'autre bout à la rue de l'église. Il est fait observer que la maison souterraine dite de Pierre l'Ermite ainsi que la maison souterraine portant le n° 33 de la rue de l'église seraient réservées par Mme Boswell, section E du cadastre, numéros 246-247-248-250-251-252.

13. A.M.M., *Délibérations du conseil municipal* 10.01.1958 – 19-06.1964, p. 70-71.

Qu'à la suite de pourparlers engagés avec M<sup>me</sup> veuve Boswell, cette dernière consent à céder à la ville de Montataire, les propriétés dont il s'agit moyennant le prix principal de 3 750 000 francs. Il invite l'assemblée à se prononcer sur l'opération projetée.

Le conseil municipal,

Vu les plans de propriétés et le procès-verbal descriptif et estimatif dressés par M. Sordet, géomètre-expert à Creil,

Vu la promesse de vente souscrite par M<sup>me</sup> veuve Boswell,

Considérant que les propriétés dont il s'agit pourront être utilisées à l'aménagement d'un parc de terrains de jeu et de jardins d'enfants.

Décide leur acquisition aux conditions indiquées ci-avant et délègue tous pouvoirs au maire pour le représenter à la signature de l'acte à intervenir.

Sollicite la déclaration d'utilité publique au projet par application de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1928.

La dépense résultant de cette acquisition sera inscrite au budget primitif de 1960 ».

## ANNEXE IV

### Inventaire archivistique

Morgan HINARD

Le présent inventaire dresse une liste des dépôts d'archives qui documentent le petit château et le clos de la Caquetière. Nous indiquons ceux visités et ceux qui nous renseigneraient davantage dans le cadre de recherches complémentaires.

#### *Archives municipales de Montataire*

La ville de Montataire possède son propre service d'archives qui conserve le cadastre ancien de 1809 et les délibérations du conseil municipal. Malheureusement, il n'existe aucun inventaire accessible pour l'ensemble des fonds conservés. L'absence actuelle d'une personne attachée à ce service rend d'ailleurs la consultation des documents malaisée. Nous avons toutefois pu accéder aux documents suivants :

#### **Série D : Administration générale**

- **Sous-série D1 : Conseil municipal**

Cette sous-série accueille la totalité des registres de délibérations municipales de Montataire. L'exemplaire tenu entre le 10 janvier 1958 et le 19 juin 1964 a été exploité pour cette étude.

#### **Série G : Contributions, cadastre, administration financière**

Nous avons consulté dans cette série :

- **1 G 1 : Cadastre ancien de la ville de Montataire. (1809)**  
Celui-ci comprend un ensemble de 13 feuilles non numérisées.
- **1 G 2 : État de sections. Propriétés non bâties et bâties. (1811)**
- **1 G 20 : Cadastre. Matrice des propriétés bâties 1882-1911.**
- **1 G 23 : Cadastre. Matrice des propriétés bâties 1911-1960.**

#### **Série S : Divers**

- **1 S 2 : Plan du château de Montataire et de ses dépendances. (1829)**

Ce document est connu grâce à une reproduction de mauvaise qualité qui est accessible sur le site internet du service de l'Inventaire général du patrimoine culturel des Hauts-de-France<sup>1</sup>. Sa localisation au sein des archives municipales n'étant pas connue aujourd'hui, nous n'avons donc pas pu le consulter lors de notre visite.

1. [https://inventaire.hautsdefrance.fr/illustration/IVR22\\_20086005175NUCAB](https://inventaire.hautsdefrance.fr/illustration/IVR22_20086005175NUCAB)

## *Archives départementales de l'Oise*

Les Archives départementales de l'Oise conservent un ensemble documentaire important au sujet du Montataire ancien et contemporain. Nous présentons ici le plan d'intendance, qui fut utile dans le cadre de notre travail, et une cote d'archives relative au cimetière de Montataire. Celle-ci pourrait en effet contenir des informations sur le clos de la Caquetière.

### **1 C : Administrations provinciales**

1 Cp 247/1 : Plan d'intendance. (1782)

### **Sous-série 2 O : Administration communale**

2 O 9387 : Cimetière [de Montataire]. Acquisition de terrain et agrandissement, avec 2 plans (1866-1867) ; construction d'un caveau provisoire (1885) ; agrandissement et construction de murs de clôture (1887- 1888) ; projet de désaffectation d'une partie dite « Le Rond-Point » (1897-1905) ; réglementation (1909) ; acquisition de terrain et agrandissement, avec 7 plans (1916-1918). Concessions, désaffectation et création (1898, 1909) ; tarification et réglementation. (1905-1913)

## *Musée Condé de Chantilly*

Les archives du Musée Condé comportent plusieurs documents liés à la seigneurie de Montataire. Chacun d'entre eux nous renseigne sur l'environnement montatairien entre le Moyen Âge et l'Ancien Régime. Toute nouvelle recherche sur la ville, en lien avec ces périodes, devra nécessairement étudier ce fond archivistique.

### **1-C-27 : MONTATAIRE (terre et seigneurie de).**

- Déclaration des héritages du fief de Montataire, s. d. (XIV<sup>e</sup> siècle, original sur parchemin)
- Aveu rendu par Philippe des Prez, dit Soullart, écuyer, à M. de Grancey à cause de son château de Creil, (19 mai 1373, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle) ; deux arrière-fiefs, l'un à Nogent que tient Maillart d'Estrées, l'autre à Montataire appartenant à l'abbaye de Royaumont.
- Aveu rendu à M. de Grancey par Pierre des Prez, écuyer, 9 juin 1373 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle) ; trois arrière-fiefs, un à Creil tenu par Pierre le Diable, le deuxième à Creil tenu par Gui d'Aunay dit le Breton, le troisième sis sur le bac de Verneuil et appartenant à Jean Maquille.
- [Aveux donnés par Guillaume de Madaillan, 24 mai 1531 et 1<sup>er</sup> février 1538 (a.st.).]
- Inféodation d'un contrat de 333 écus un tiers de rente constituée par Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, et Judith de Chauvigny, sa femme, au profit de

René Lebeau, seigneur de Sauzelles, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi. (24 août 1601)

- Ratification par les religieux de Royaumont de l'échange de prés et marais conclu entre les habitants de Montataire et Louis de Madaillan, marquis de Lassay. (24 janvier et 16 février 1659)

- Foi et hommage par Germain Billart, ancien avocat en Parlement, pour la terre et seigneurie de Montataire, par lui acquise, le 19 décembre 1679, de Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, et de son fils Armand, marquis de Lassay (26 décembre 1679) ; Quittance des droits féodaux donnée à Billart. (5 juin 1680)

- Foi et hommage par Pierre-Adam Roland, écuyer, pour la terre et seigneurie de Montataire, par lui acquise, le 12 mars 1700, d'Hélène Métivier, veuve de Germain Billard. (30 mars 1700)

- Le marquis de Montataire certifie que la terre de Montataire n'est pas sortie de sa famille depuis l'an 1466 qu'elle fut acquise par Arnauton de Madaillan jusqu'en 1679 qu'elle fut vendue au seigneur Billard, et qu'elle fut possédée de père en fils sans payer aucuns droits. De son côté le sr Roland certifie qu'il n'a payé aucuns droits pour l'acquisition de Montataire, attendu les privilèges de sa charge. (27 décembre 1703)

- Jean-Baptiste Turpin, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Pierre-Adam Roland et de Marguerite-Agnès Alaneau de La Bonnodière, vend Montataire à François Geoffrin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, intéressé dans la manufacture des glaces, et à Marie-Thérèse Raudet, sa femme. (3 juillet 1719) ; Foi et hommage. (16 août 1719) ; Bail du domaine de la seigneurie. (30 septembre 1719)

- Geoffrin vend Montataire à François Moreau, procureur du Roi au Châtelet de Paris, et à Françoise Robert, sa femme. (13 juillet 1720) ; Foi et hommage. (5 novembre 1720)

- Moreau vend Montataire à Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, comte de Madaillan et de Chauvigny, capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, et à Anne-Julie Béchameil de Nointel, sa femme. (13 juillet 1725) ; Bail du domaine. (20 février 1730) ; Aveu et dénombrement. (15 juillet 1732)

- Mort de Louis-Joseph de Madaillan. (1739) ; sa veuve renonce à la communauté des biens. (8 avril 1740) ; Délibérations du Conseil du prince de Condé du 19 mai 1740 au 4 avril 1743 au sujet des droits dus pour la terre de Montataire, les fiefs du Clos Blandin et du Fayel ; prisée et estimation de Montataire, évaluation des droits de quint et requint, etc.

- La comtesse de Perthus vend la terre et seigneurie de Montataire, les fiefs de Gournay, du Clos Blandin et du Fayel à Jean-Baptiste de Lorbehaye et à Antoinette-Christine Baglan, sa femme. (14 janvier 1756) ; Délibération du Conseil du prince de Condé du 12 février [1756] : M. de Lorbehaye est dispensé par sa charge de secrétaire du Roi de payer des droits pour Montataire et le Clos Blandin ; il doit en payer pour le fief du Fayel, qui relève du fief de Châtillon à Creil, appartenant en propre au prince de Condé ; Fois et hommages à présenter séparément ; Foi et

hommage de M. de Lorbehaye pour Montataire et le Clos Blandin. (23 décembre 1756) ; Liste des actes de foi et hommage de 1679 à 1756.

- Lettre et mémoire au sujet d'un moulin que François Gadifert fait construire dans la vallée de Montataire, sur un emplacement qui est de la haute justice et directe seigneurie de l'abbaye de Royaumont, par quoi l'opposition de M. de Lorbehaye est déplacée. (16 août 1770)

- Cens dus au domaine de Creil sur des héritages sis au terroir de Montataire ; déclarations, etc. ; deux pièces du XVI<sup>e</sup> siècle, 36 du XVII<sup>e</sup> siècle.

- Rente du couvent de la Charité de Senlis sur des biens sis au terroir de Montataire. (1738- 1742)

La totalité de la liasse d'archives a été lue dans le cadre de l'étude consacrée au petit château.

### **1-C-27 : Fief de TROSSY à Montataire, relevant de Creil.**

- Jean Roussel vend à Claude Loir, laboureur aux faubourgs de Creil, une pièce de pré de deux arpents mouvant de M. d'Isancourt à cause de son fief de Trossy. (4 mai 1627)

- Aveu et dénombrement présenté par Louis Nicot, écuyer, sr du Vivier et du fief de Trossy, propriétaire desdits fiefs « à cause de la donation que feu Antoine d'Averchot et damoiselle Denise de Richebourg, sa femme, ont faite par le contrat de mariage de lui à son profit et à feu damoiselle Marguerite Lempereur, sa femme, dès le 17<sup>e</sup> janvier 1609, et encore comme héritier de ladite damoiselle de Richebourg, sa tante, de la propriété dudit fief (...) ». (9 août 1640)

- Aveu et dénombrement par Jacques de Bréda, écuyer, fils aîné de défunt Jacques de Bréda, conseiller et secrétaire du Roi, tant pour lui que pour ses frères et sœurs mineurs. (10 juillet 1670, copie de 1734)

La totalité de la liasse d'archives a été dépouillée pour les nécessités de la présente étude.

### **2-C-63 : Cartulaire des fiefs de Creil, copié au XVII<sup>e</sup> siècle, dont :**

- Fol. 12 : Montataire (fief à). Aveu de Régis Le Mire. (21 septembre 1380)
- Fol. 14 v° : Montataire. Aveu des chanoines de Montataire. (12 décembre 1384)
- Fol. 22 v° : Montataire. Déclaration des revenus du prieuré. (5 janvier 1384 (a.st.))
- Fol 54 : Montataire (fief à). Aveu de Pierre des Prez, écuyer. (18 juin 1399)
- Fol. 55 : Montataire (fief à). Aveu de Mathieu d'Erquinvillers, dit le Borgne, écuyer. (13 juillet 1399)
- Fol 72 v°. Montataire (fief à). Aveu de Roger Le Mire, élu à Paris sur le fait des aides pour la guerre. (19 juillet 1402)

**2-C-66 : MONTATAIRE.**

« C'est l'aveu et dénombrement d'un fief et noble que je, Guillaume de Madaillan, écuyer, tiens et avoue tenir à une seule foi et hommage du Roy mon souverain seigneur à cause de son châtel, terre et seigneurie de Creil, qui jadis fut à défunt Mahieu d'Erquinvillers, écuyer, dit le Borgne, depuis à messire Simon Charles, en son vivant chevalier, conseiller dudit seigneur et président en sa Chambre des Comptes à Paris, après à Regnaulton de Madaillan, écuyer, mon aïeul, et depuis à Guichard de Madaillan, aussi écuyer, mon père (...), duquel fief mes prédécesseurs et moi avons joui et possédé dès 62 ans ou environ qu'il fut acquis par ledit Arnaulton, mon aïeul ». (1531)

**2-C-67**

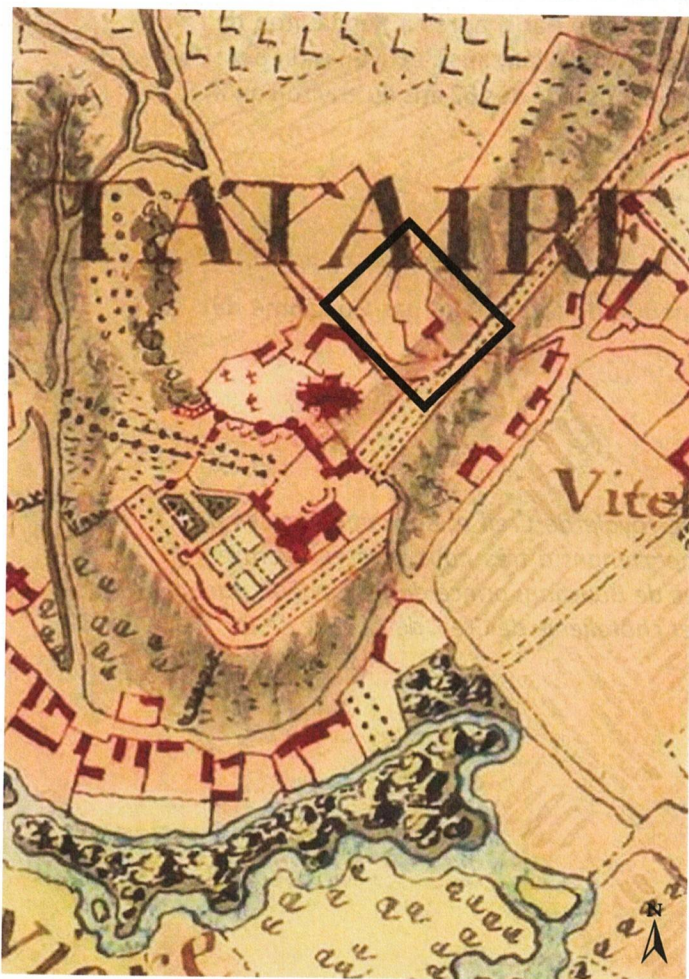
Autre aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Montataire par Guillaume de Madaillan, 1<sup>er</sup> février 1538 (a.st.) (copie de 1738).

**2-C-70**

*Terrier du domaine et seigneurie de la châtelainie royale de Creil et ses dépendances à Montataire, Thiverny, Verneuil et autres lieux, appartenant à très haut, très excellent et très puissant prince Monseigneur Louis-Henry, duc de Bourbon, prince de Condé. Fait par maître Louis Lejeune, notaire royal de ladite ville et châtelainie de Creil, de 1729 à 1738.*

## ANNEXE V

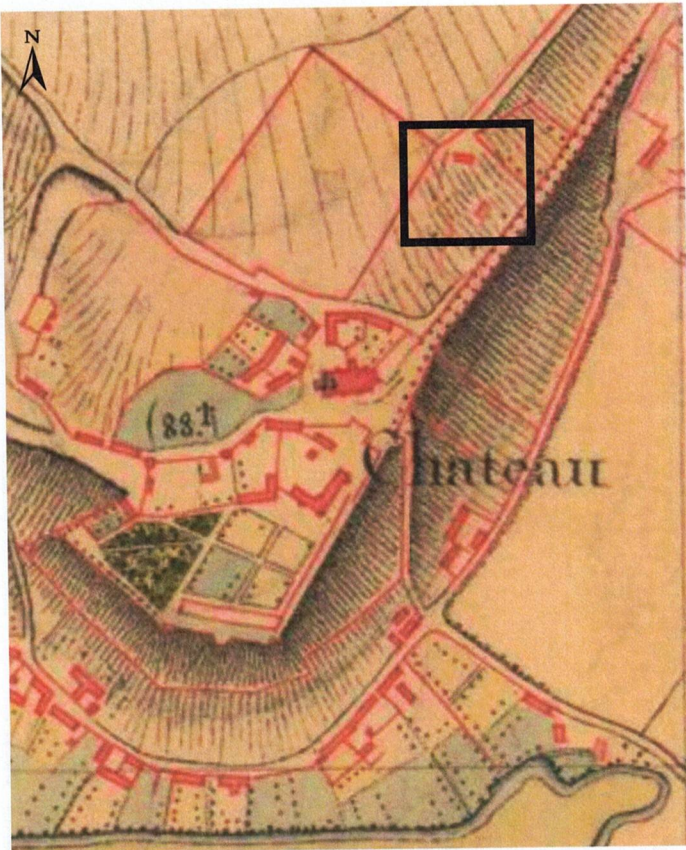
## Dossier cartographique



Extrait de la Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte, par Jacques Dubois, 1723 (B.N.F., GE A-849 (RES))



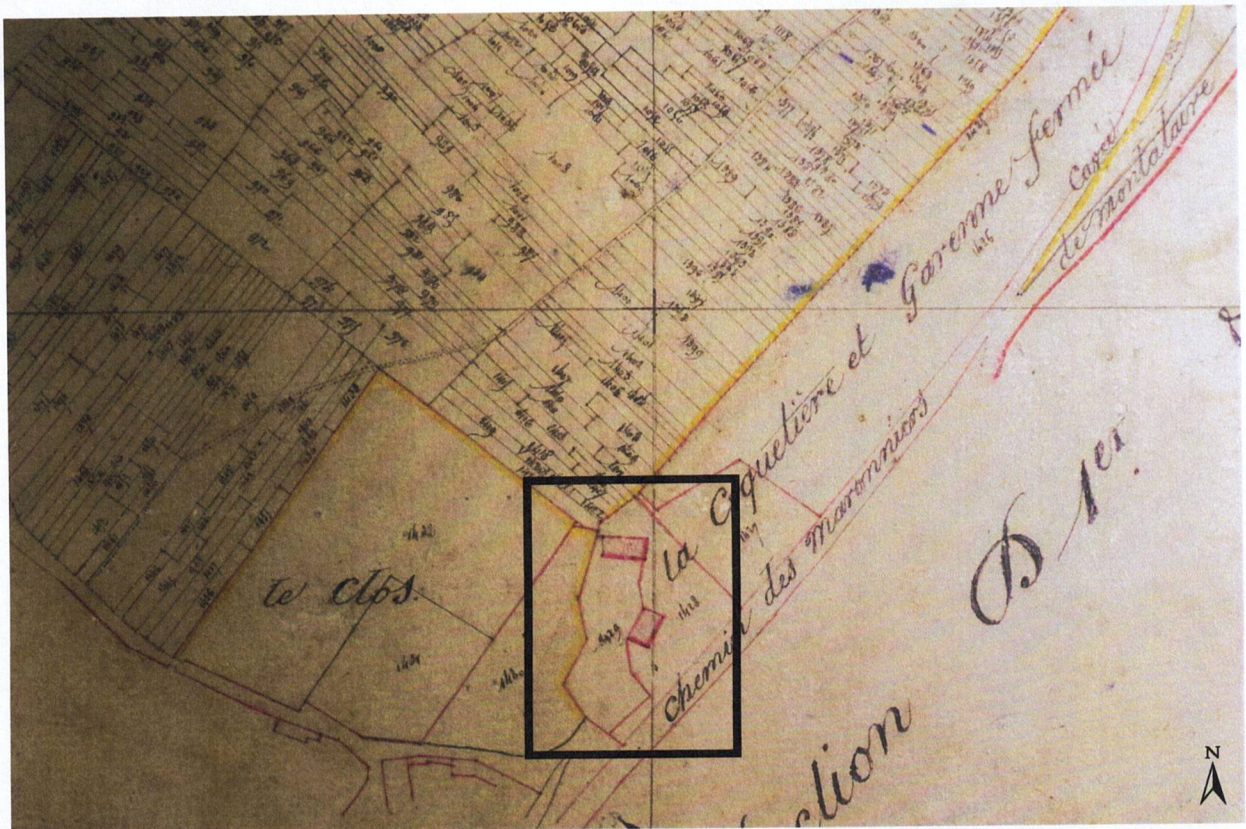
Extrait du Plan d'intendance de Montataire, 1782 (A.D. 60, 1Cp247/1)



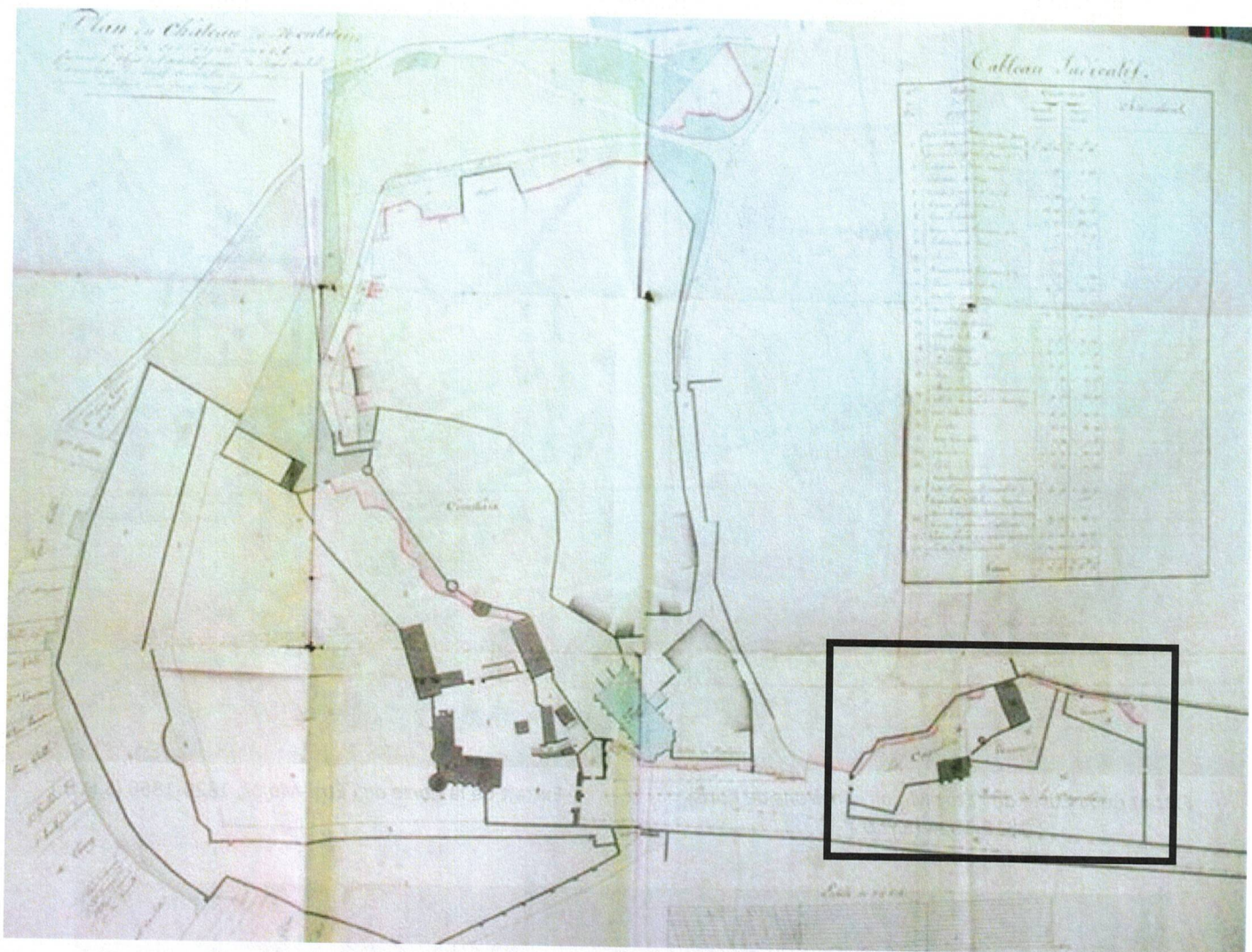
Extrait de la Carte de l'État-Major - environs de Paris,  
1818-1824 (S.H.D.)



Extrait de la Carte de l'État-Major, 1820-1866 (S.H.D.)



Extrait du Cadastre ancien de Montataire, 1809 (A.M.M., 1 G 1, section C)



Extrait du *Plan du château de Montataire et de ses dépendances*, 1829 (A.M.M., 1 S 2)

## ANNEXE VI

## Dossier iconographique



Château Khardys à Montataire, cartes postales anciennes, début XX<sup>e</sup> s. (Delcampe)



MONTATAIRE (Oise)  
Fontaine du Jubilé et entrée du Petit Château



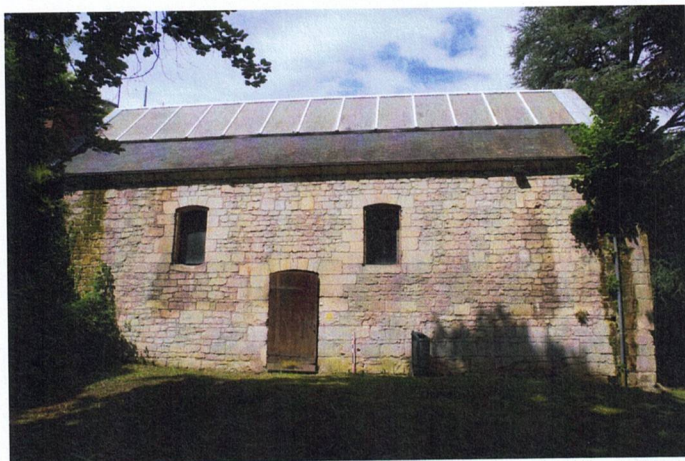
Vue aérienne des châteaux et de l'église de Montataire, carte postale ancienne, 2<sup>e</sup> moitié XX<sup>e</sup> s. (Delcampe)



Château Khardys, photographie ancienne, sans date (Mons ad Theram)

## ANNEXE VII

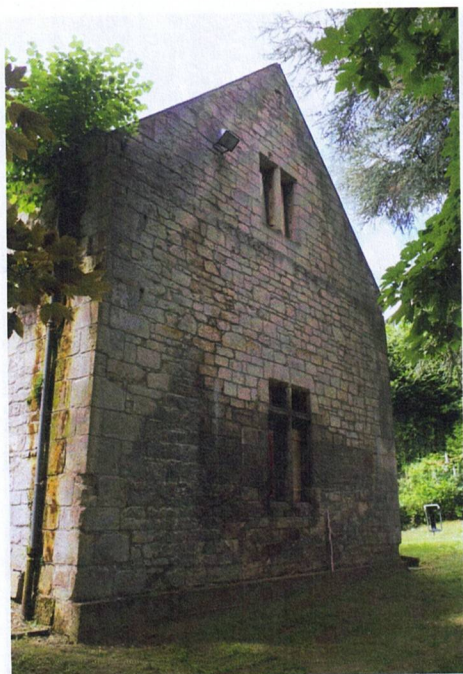
## Iconographie relative à l'analyse archéologique



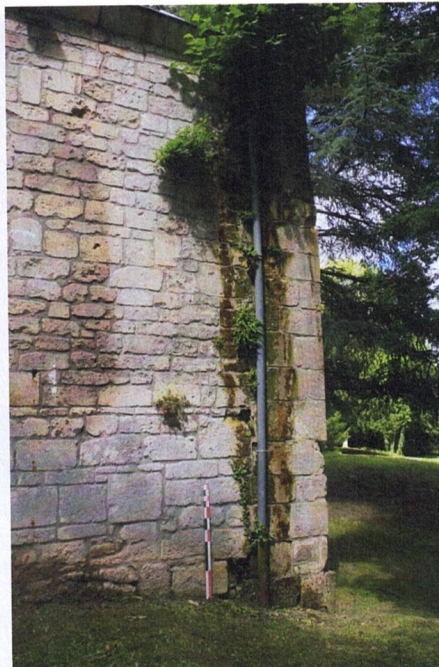
Bâtiment M - mur-gouttereau sud



Bâtiment M - mur-gouttereau nord



Bâtiment M - mur-pignon est



Bâtiment M - détail de l'angle sud-est



Bâtiment M - partie troglodytique

INTERPRÉTATION : N. BILOT  
 DAO : M. RAIMOND / AQUILON



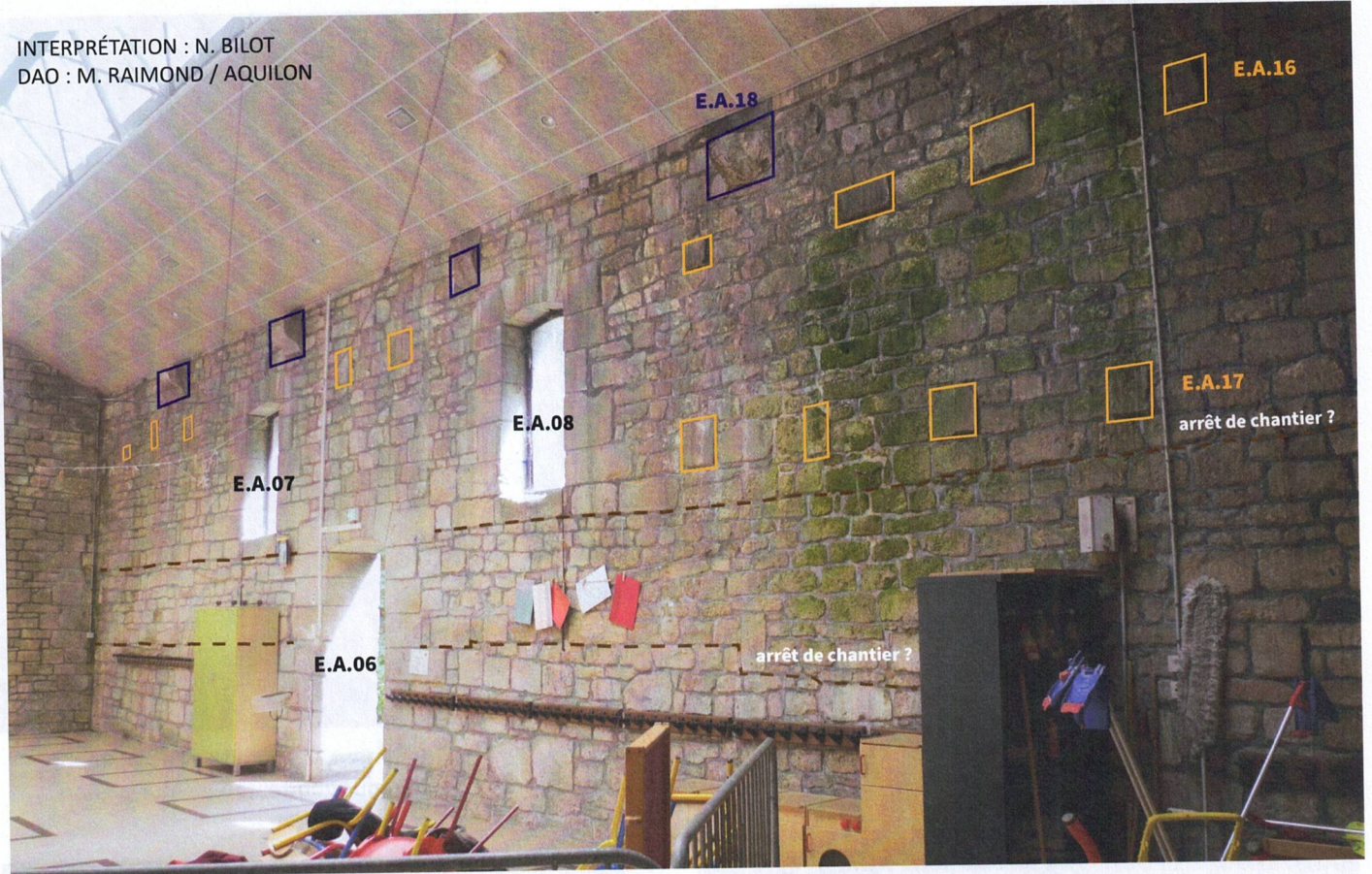
Bâtiment M - analyse archéologique du pan occidental du mur-gouttereau nord



INTERPRÉTATION : N. BILOT  
 DAO : M. RAIMOND / AQUILON

Bâtiment M - analyse archéologique du pan oriental du mur-gouttereau nord

INTERPRÉTATION : N. BILOT  
 DAO : M. RAIMOND / AQUILON



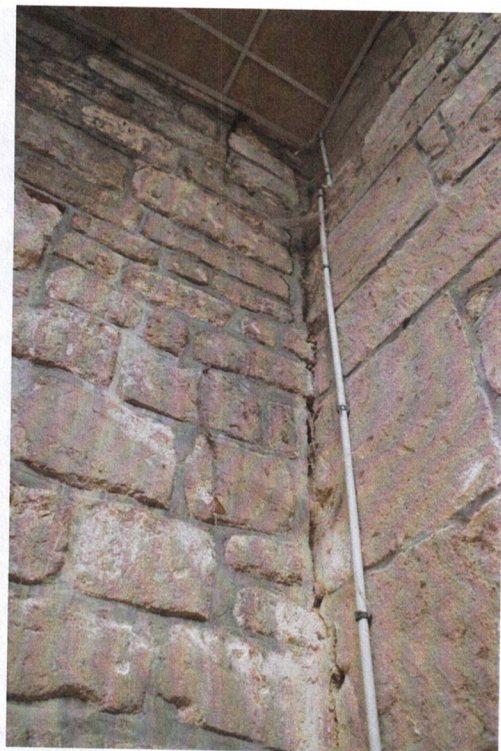
Bâtiment M - analyse archéologique du mur-gouttereau sud



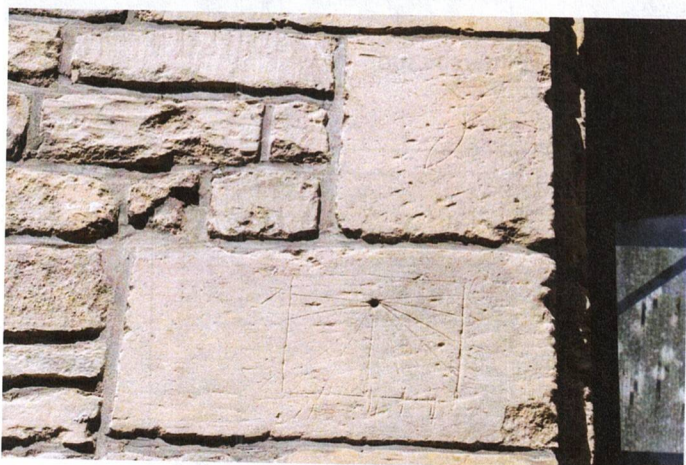
Bâtiment M - ouvertures E.A.05, E.A.06, E.A.07 et E.A.08



Bâtiment M - baie à coussièges E.A.11 avec meneau aménagé d'une colombe ; ressaut de maçonnerie



Bâtiment M - détail de l'accolement du mur-gouttereau au mur-pignon



Bâtiment M - rosace (en haut) et cadran solaire (en bas) gravés sur les blocs du piedroit gauche de la fenêtre haute E.A.07



Bâtiment M - graffiti « 1763 » sur un claveau de la porte E.A.06



Bâtiment M - différents graffitis abimés dans le tableau droit de la baie à coussièges E.A.10



Bâtiment M - fleurs de lys (?) gravées dans le tableau gauche de la baie à coussièges E.A.10



Bâtiment M - baie à coussièges E.A.10



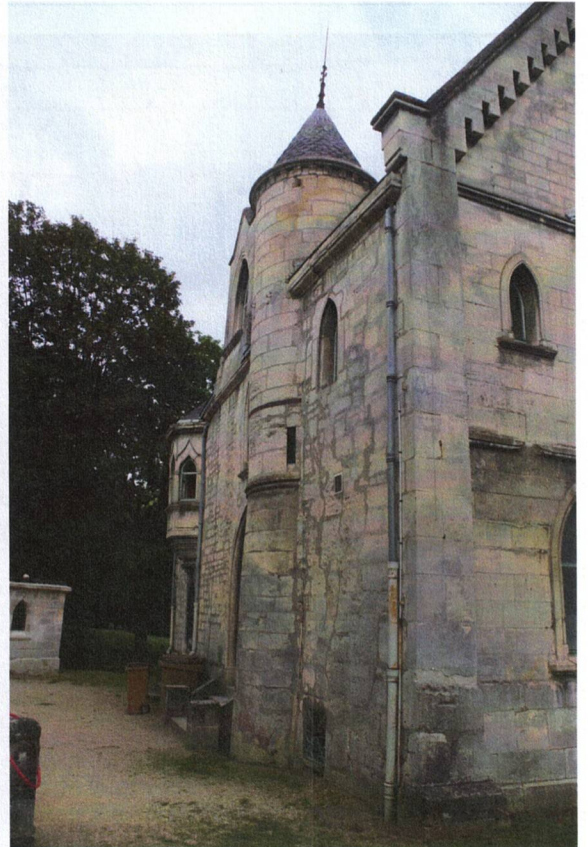
Bâtiment M - détail du barreaudage disparu de E.A.10.  
Remarquez les traces de compas qui indiquent le travail préparatoire à l'installation de l'aménagement.



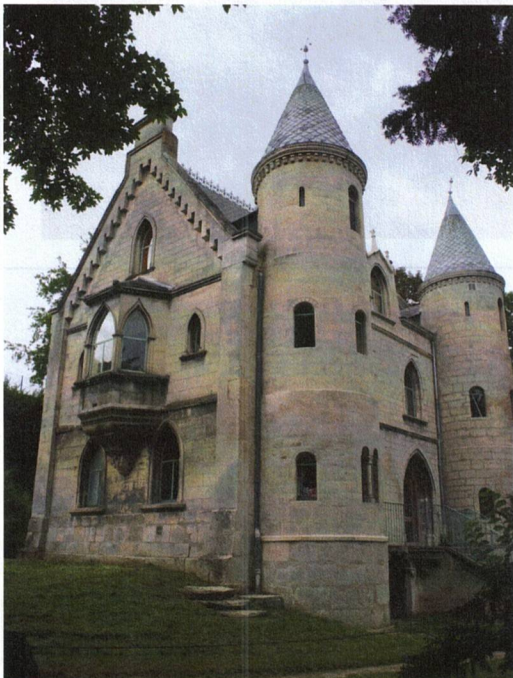
Bâtiment M - détail du barreaudage disparu de E.A.10



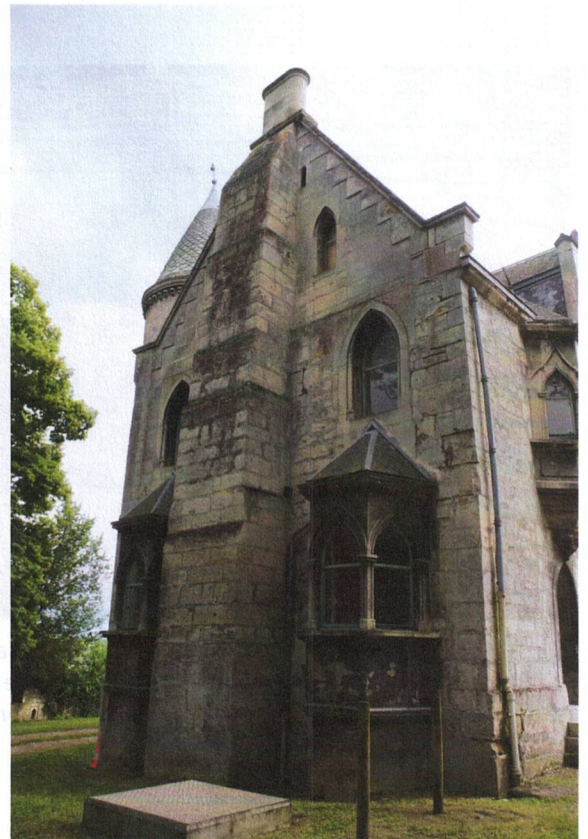
Bâtiment L - mur-gouttereau ouest



Bâtiment L - détail de l'angle sud-ouest



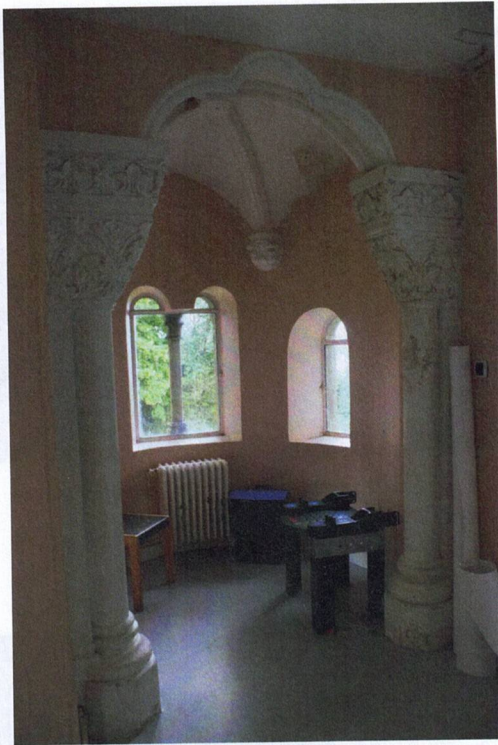
Bâtiment L -  
mur-pignon sud



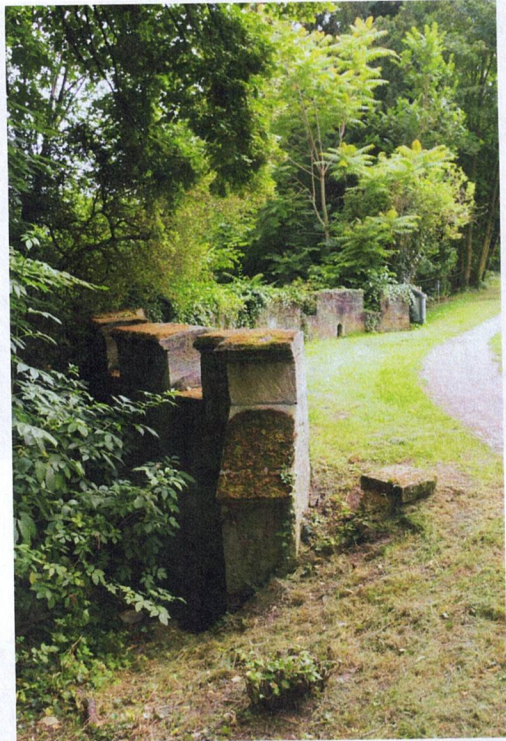
Bâtiment L - mur-pignon nord



Bâtiment L -  
mur-pignon nord



Bâtiment L - intérieur d'une des tourelles sud

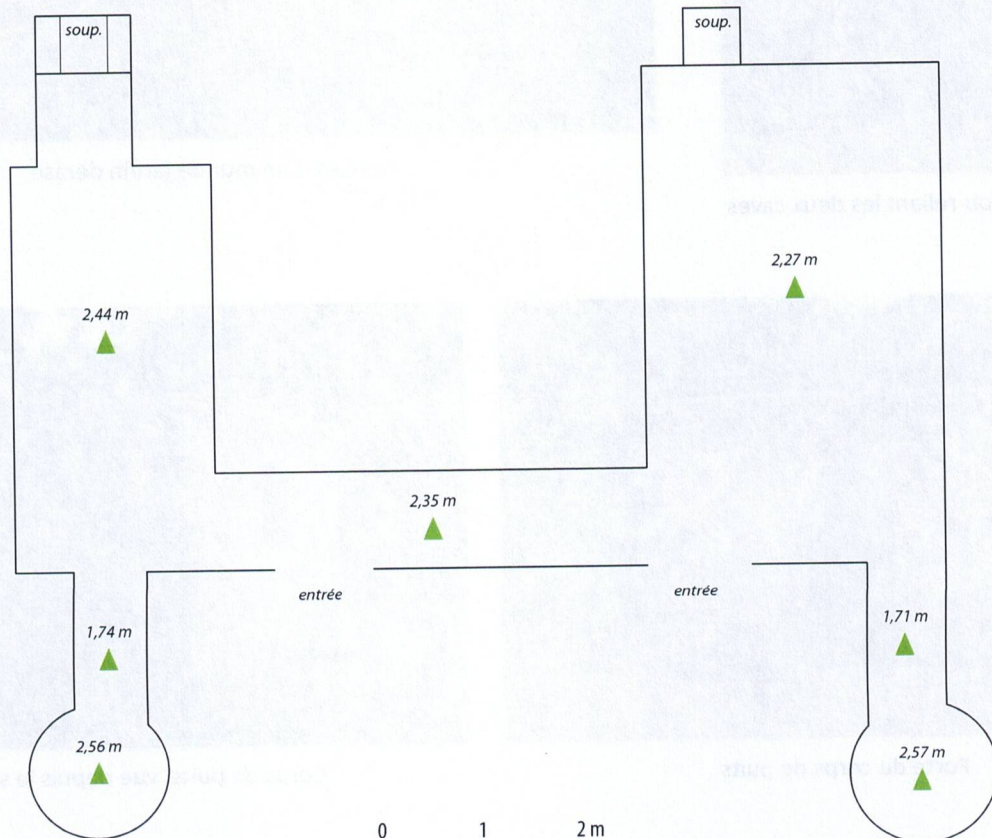


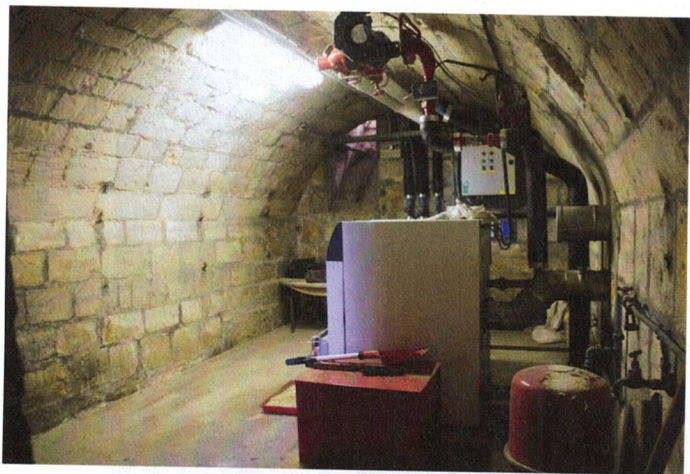
Mur-terrasse à l'est du bâtiment L

**Château Khardys**

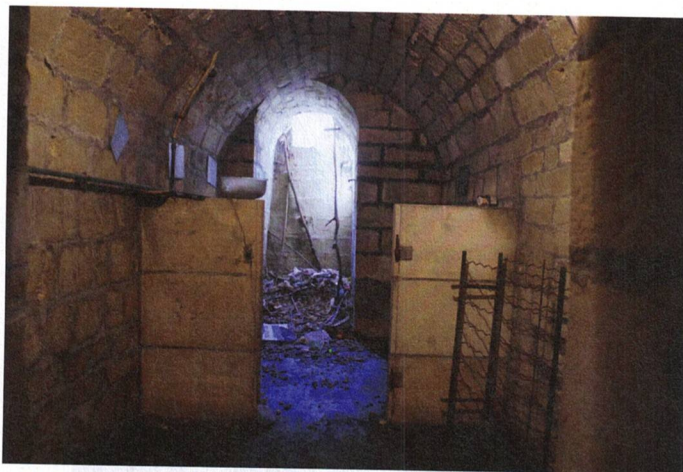
Relevé schématique des caves  
approx. au 1/50e

© AQUILON - DAO : M. RAIMOND





Bâtiment L - cave nord



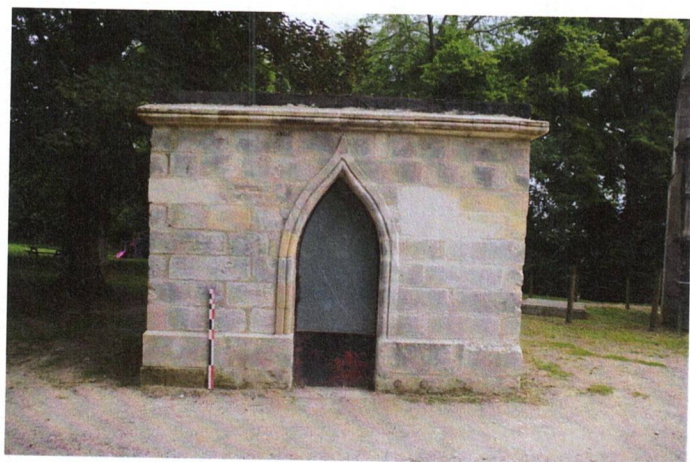
Bâtiment L - cave sud



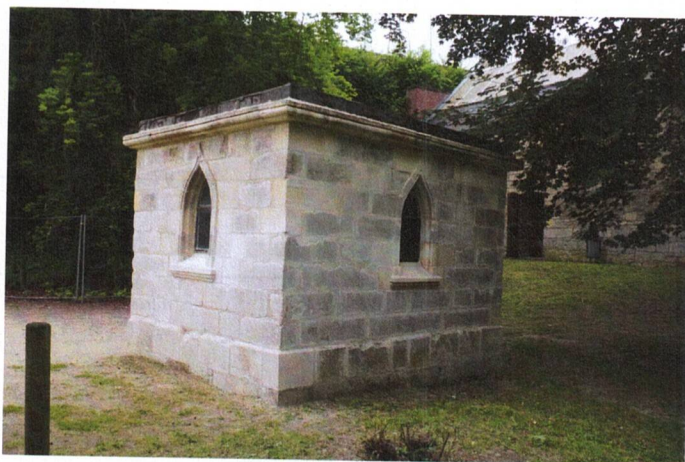
Bâtiment L - couloir reliant les deux caves



Vestiges d'un mur de jardin dérasé



Porte du corps de puits



Corps de puits, vue depuis le sud-est



Porterie K, vue vers le sud



Porterie K, vue vers le nord



Vue générale du site vers le sud : à gauche la porterie K, à droite le front de carrière (taille au pic)



Un secteur du front de carrière, très végétalisé et partiellement invisible